



# innelec

RAPPORT ANNUEL  
2024/2025



# **INNELEC MULTIMEDIA**

**Société Anonyme au capital de 4 698 447 Euros**

**Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq**

**45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex**

**327 948 626 R.C.S. Bobigny**

**SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z**

## **Rapport Financier**

**Présenté à l'AGM du 18 septembre 2025**

**Exercice 2024-2025**

## **Table des matières**

- P. 3 Attestation de la personne responsable**
- P. 4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2025**
- P. 37 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2025**
- P. 82 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**
- P. 88 Attestation des Commissaires aux comptes sur les 5 meilleures rémunérations**
- P. 92 Attestation des Commissaires aux comptes sur l'option d'émission de souscription d'actions**
- P. 95 Attestation des Commissaires aux comptes sur la délégation à l'organe compétent**
- P. 98 Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2025, avec Annexe 1 : Tableau des 5 derniers exercices**
- P. 124 Rapport du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'Entreprise**
- P. 134 Projet de résolutions soumises à l'AGM du 18 septembre 2025**



## ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

31 mars 2025

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent un image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Pantin, le 26 juin 2025

Denis Thébaud

Président du Conseil de Surveillance

*Denis THEBAUD*

Nicolas Berthou

Président du Directoire

*Nicolas BERTHOU*

## INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy, PANTIN 93500, IDF

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Gatti Conseil  
68, rue Albert Perdreux  
78140 Vélizy-Villacoublay  
SARL au capital de 10 000 €  
807 517 776 RCS Versailles  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy, PANTIN 93500, IDF

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

---

À l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Velizy-Villacoublay et Paris- La Défense, le 29 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil Deloitte & Associés

BERTRAND GATTI 

Bertrand Gatti Benjamin HADDAD

## BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/03/2025	Net 31/03/2024	Var.	Var.%
Concessions, brevets et droits similaires	12 583 928	6 130 984	6 452 944	6 075 453	377 490	6,2%
Fonds commercial	174 739	0	174 739	174 738	0	0,0%
Autres immobilisations incorporelles	3 333 177	2 342 077	991 101	1 938 279	-947 178	-48,9%
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>16 091 844</b>	<b>8 473 061</b>	<b>7 618 783</b>	<b>8 188 470</b>	<b>-569 687</b>	<b>-7,0%</b>
Installations tech., mat. et outil. industriel	2 943 694	2 852 163	91 531	15 943	75 588	474,1%
Autres immobilisations corporelles	6 720 485	3 652 608	3 067 877	2 991 975	75 902	2,5%
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	172 312	-172 312	-100,0%
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>9 664 180</b>	<b>6 504 771</b>	<b>3 159 408</b>	<b>3 180 229</b>	<b>-20 821</b>	<b>-0,7%</b>
Participations	12 118 821	10 793 432	1 325 389	1 325 389	0	0,0%
Autres immobilisations financières	698 618		698 618	704 334	-5 716	-0,8%
Créances rattachées à des participations	226 212		226 212	44 352	181 860	410,0%
Autres titres immobilisés	20 228		20 228	20 228	0	0,0%
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>13 063 879</b>	<b>10 793 432</b>	<b>2 270 449</b>	<b>2 094 305</b>	<b>176 144</b>	<b>8,4%</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>38 819 903</b>	<b>25 771 264</b>	<b>13 048 641</b>	<b>13 463 005</b>	<b>-414 364</b>	<b>-3,1%</b>
Stocks matières premières	54 222		54 222	57 364	-3 142	-5,5%
Stocks marchandises	14 152 345	228 231	13 924 114	13 473 319	450 795	3,3%
<b>TOTAL STOCKS ET EN COURS</b>	<b>14 206 567</b>	<b>228 231</b>	<b>13 978 335</b>	<b>13 530 683</b>	<b>447 652</b>	<b>3,3%</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	645 851	0	645 851	1 037 455	-391 604	-37,7%
Clients et comptes rattachés	13 478 560	620 450	12 858 110	15 601 689	-2 743 579	-17,6%
Autres créances	4 168 439		4 168 439	9 959 641	-5 791 202	-58,1%
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>17 646 999</b>	<b>620 450</b>	<b>17 026 548</b>	<b>25 561 330</b>	<b>-8 534 782</b>	<b>-33,4%</b>
Valeurs mobilières de placement	441 023	128 091	312 932	473 585	-160 653	-33,9%
Disponibilités	12 498 778		12 498 778	22 015 822	-9 517 044	-43,2%
<b>TOTAL DISPONIBILITES ET DIVERS</b>	<b>12 939 802</b>	<b>128 091</b>	<b>12 811 711</b>	<b>22 489 408</b>	<b>-9 677 697</b>	<b>-43,0%</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>45 439 219</b>	<b>976 773</b>	<b>44 462 446</b>	<b>62 618 877</b>	<b>-18 156 431</b>	<b>-29,0%</b>
Charges constatées d'avance	795 994		795 994	742 846	53 148	7,2%
Ecarts de conversion actif					0	
					0	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>85 055 120</b>	<b>26 748 039</b>	<b>58 307 080</b>	<b>76 824 728</b>	<b>-18517649</b>	<b>-24,1%</b>

## BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/03/2025	Net 31/03/2024	Variation	Var. %
Capital social	4 698 447	4 675 140	23 307	0,5%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 674 586	9 697 893	-23 307	-0,2%
Réserve légale	467 513	460 545	6 968	1,5%
Autres réserves	252 796	252 796	-1	0,0%
Report à nouveau	10 366 618	9 423 121	943 497	10,0%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 795 807	950 464	-5 746 271	-604,6%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>20 664 155</b>	<b>25 459 962</b>	<b>-4 795 807</b>	<b>-18,8%</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	583 819	541 953	41 866	7,7%
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>583 819</b>	<b>541 953</b>	<b>41 866</b>	<b>7,7%</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	17 846 286	14 784 855	3 061 431	20,7%
Emprunts et dettes financières divers	1 005 221	823 345	181 876	22,1%
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>18 851 507</b>	<b>15 608 200</b>	<b>3 243 307</b>	<b>20,8%</b>
Avances et acomptes perçus	1 117 827	484 108	633 719	130,9%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 300 588	25 681 293	-15 380 705	-59,9%
Dettes fiscales et sociales	3 584 493	4 875 146	-1 290 653	-26,5%
Autres dettes	2 907 206	4 093 031	-1 185 825	-29,0%
<b>TOTAL DES DETTES DIVERSES</b>	<b>16 792 287</b>	<b>34 649 470</b>	<b>-17 857 183</b>	<b>-51,5%</b>
Produits constatés d'avance	297 484	81 034	216 450	267,1%
Ecarts de conversion passif				
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>37 059 105</b>	<b>50 822 813</b>	<b>-13 763 708</b>	<b>-27,1%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 307 080</b>	<b>76 824 728</b>	<b>-18 517 648</b>	<b>-24,1%</b>

## COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	Net 31/03/2025	Net 31/03/2024	Variation	Var. %
Ventes de marchandises	118 002 439	185 601 448	-67 599 009	-36,4%
Production vendue (services)	1 256 895	1 791 094	-534 199	-29,8%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>119 259 334</b>	<b>187 392 542</b>	<b>-68 133 208</b>	<b>-36,4%</b>
Production immobilisée	-41 873	388 154	-430 027	-110,8%
Subventions d'exploitation	0	0	0	
Reprises sur amortissements et prov., transferts de charges	575 844	376 162	199 682	53,1%
Autres produits	139 886	67 131	72 755	108,4%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>119 933 193</b>	<b>188 223 991</b>	<b>-68 290 798</b>	<b>-36,3%</b>
Achats de marchandises	104 046 067	165 902 457	-61 856 390	-37,3%
Variation de stock (marchandises)	-424 882	-675 189	250 307	-37,1%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	146 981	185 447	-38 466	-20,7%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	3 141	-2 750	5 891	-214,2%
Autres achats et charges externes	7 499 380	9 115 178	-1 615 799	-17,7%
Impôts, taxes et versements assimilés	703 369	875 960	-172 591	-19,7%
Salaires et traitements	5 396 027	5 940 309	-544 282	-9,2%
Charges sociales	2 344 848	2 723 206	-378 358	-13,9%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 077 131	880 416	196 715	22,3%
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	838 569	277 863	560 706	201,8%
Dotations aux provisions pour risques et charges	811 191	75 213	735 978	978,5%
Autres charges d'exploitation		712 387	-712 387	-100,0%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>122 441 823</b>	<b>186 010 501</b>	<b>-63 568 678</b>	<b>-34,2%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 508 630</b>	<b>2 213 487</b>	<b>-4 722 117</b>	<b>-213,3%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 190 500</b>	<b>-1 665 477</b>	<b>474 977</b>	<b>-28,5%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-3 699 130</b>	<b>548 010</b>	<b>-4 247 140</b>	<b>-775,0%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 031 894</b>	<b>574 905</b>	<b>-1 606 799</b>	<b>-279,5%</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices, contributions supplémentaires	64 783	172 452	-107 669	-62,4%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-4 795 807</b>	<b>950 464</b>	<b>-5 746 271</b>	<b>-604,6%</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clos le 31/03/2025 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Le total du bilan net est de 58 307 080 euros et le montant du chiffre d'affaires s'élève à 119 259 334 euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 10 Juin 2025.

### 1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement ANC 2016-07.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Seules les informations significatives sont exprimées dans l'annexe.

### 1.2. Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers, il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes d'actif et de passif, de produits et de charges.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements au titre des indemnités de départ en retraite (cf note : 1.3.7 provision pour risque et charge), l'évaluation des titres de participation (cf note : 1.3.1 Immobilisations - § Immobilisations financières), la valorisation des actifs incorporels à long terme (cf note 1.3.1 immobilisations - § Immobilisations incorporelles), l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés (cf note : 1.3.7 provisions pour risque et charges), ainsi que sur les RRR à obtenir et autres coopérations commerciales (cf note : 1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs) et à émettre (cf note : 1.3.9 Chiffre d'Affaires)

### 1.3. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1.3.1. Immobilisations

##### Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles suivantes figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Marque	Non amortissable	
Concessions, brevets, licences	L 2 ans	50,00%
Plateformes Internet	L 3 à 5 ans	33,33% à 20%
Logiciel	L 1 à 7 ans	100% à 14,29%

Les fonds commerciaux Ultima, Difintel et CV Distribution sont évalués à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'un amortissement. En revanche, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Au 31 mars 2025, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur.

Concernant le portefeuille clients acquis auprès de DEG :

Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles lors de l'acquisition et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans, correspondant aux observations de durée moyenne des contrats clients.

Au 31 mars 2025, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur de cet actif ni observé de variation significative de la durée moyenne des contrats clients pouvant remettre en cause la durée d'amortissement retenue.

##### Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Matériel industriel	L 4 à 10 ans	25,00% à 10%
AAI divers	L 5 à 10 ans	20,00% à 10,00%
Matériel de transport	L 5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	L 5 ans	35,00%
Mobilier	L 10 ans	10,00%

##### Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières correspond à la valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation serait constatée si la valeur d'utilité s'avérait inférieure à la valeur nette comptable à la clôture.

La valeur d'utilité est déterminée par une approche « multicritères » à chaque clôture ou en cas d'indice de perte de valeur.

### **1.3.2. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice mais au fil du temps.

### **1.3.3. Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement des factures est dépassée de plus de 120 jours sont imputées au compte "clients douteux". Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

### **1.3.4. Avoirs à recevoir des fournisseurs**

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales, ces RRR basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

Des contrats signés avec les fournisseurs,  
Des volumes d'achats effectués sur l'année civile,  
Des prévisions de volume d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimédia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

### **1.3.5. Autocontrôle**

La détention des actions propres est effectuée dans le cadre d'un contrat de liquidité, ce qui justifie le classement de ces actions en valeurs mobilières de placement.

Lorsque leur valeur de marché, appréciée par rapport au cours de clôture, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

### **1.3.6. Opérations en devise**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours du jour. Les éventuelles dettes et créances en devises figurant au bilan sont actualisées au cours de fin d'exercice.

### **1.3.7. Provisions pour risques et charges**

La provision pour charges enregistre les engagements au titre des indemnités de départ en retraite. L'évaluation de ces engagements résulte d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2025 sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est de 3.94%.

La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 00-02, avec décalage d'âge.

Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.

Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, est fixé à 2,50% pour les cadres et à 3% pour les non cadres.

La convention collective applicable est la convention collective des Commerces de Gros.

Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel. Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.

L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres.

En 2021 l'IFRIC a soumis une nouvelle méthode d'évaluation de l'engagement à l'IAS Board qui l'a validée. Cette nouvelle méthode correspond à une nouvelle interprétation de la norme IAS19 qui, elle, n'a pas évolué.

Ces hypothèses ont conduit à constater un engagement d'un montant de 484 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 542 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas, et au mieux de ses connaissances, les risques encourus, et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

### **1.3.8. Crédit-bail**

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail.

### **1.3.9. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est appréhendé à l'expédition des produits (jeux, logiciels, consoles). Il est présenté net de ristournes clients.

Le chiffre d'affaires comprend également des coopérations commerciales facturées aux fournisseurs.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises définies contractuellement.

Il est tenu compte des avoirs à établir qui sont comptabilisés en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retour sont définies contractuellement, aucun retour n'étant accepté hors délai, sauf cas très exceptionnel. Il n'existe aucun accord de rachat des biens vendus.

### 1.3.10 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Innelec Multimédia  
Innelec Technologies  
Jeux Vidéo & Co

Cette convention prévoit que chaque société intégrée calcule son impôt à payer dans les conditions de droit commun et profite éventuellement de l'économie effective réalisée sur l'impôt groupe.

L'exercice clos au 31 mars 2025 a permis de réaliser au niveau du groupe fiscal une économie d'impôt de 65 K€ qui a été réallouée à chaque filiale déficitaire au prorata de sa contribution à cette économie. Aucune filiale n'a été bénéficiaire et n'a reversé de supplément d'impôt.

Au 31 mars 2025, le déficit fiscal reportable est de 5 126 K€ pour le Groupe, dont 4 690 K€ pour INNELEC MULTIMEDIA. Selon les conditions définies par le Code Général des Impôts, ce déficit fiscal reportable viendra minorer la charge d'impôt future.

### 1.3.11 Dividende

La société n'a procédé à aucun versement de dividendes se rapportant à l'exercice clos au 31 mars 2024.

## 1.4 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques et leurs recharges, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

## 1.5 Evènements significatifs de l'exercice

Un marché du gaming en forte baisse :

Après plusieurs années de croissance, le marché du gaming a été marqué par une baisse significative de -26,6% répartie de la manière suivante :

- Sur les consoles de jeux -35 %, qui s'explique par la baisse des ventes de la PlayStation PS5 après une très forte année 2023, l'attentisme des consommateurs en prévision du lancement de la Nintendo Switch 2 en juin 2025 et l'effondrement des ventes de consoles Microsoft Xbox.
- Sur les accessoires gaming -6 %, en lien avec la baisse des achats de consoles, avec cependant le renouvellement du parc en place.
- Sur les jeux -26 % après une année 2023 marquée par la sortie de Zelda et la très faible qualité éditoriale sur l'exercice en cours.

Cette décroissance conjoncturelle a fortement impacté les ventes d'Innelec qui a subi une forte baisse de la demande de ses clients.

Concernant l'activité « produits dérivés » il n'existe pas de panel officiel (type GSD ou GSK), mais les informations remontées des différents acteurs de ce marché laissent entrevoir un marché en baisse de 15% sur l'exercice.

Une restructuration de la grande distribution alimentaire (GSA) :

En décembre 2023, le groupe Casino a annoncé la vente ses hypermarchés aux groupes Intermarché et Auchan. Géant Casino était un client historique d'Innelec qui assurait l'intégralité de la fourniture des produits gaming et produits dérivés à l'enseigne. La fourniture de ses produits a donc été totalement arrêtée sur l'exercice 2024-2025.

Au début de l'année 2024, le groupe Cora a annoncé la vente de ses hypermarchés au groupe Carrefour pour une reprise effective sur la fin de l'année 2024. Cora était un client historique d'Innelec qui assurait l'intégralité de la fourniture des produits gaming et une part significative des produits dérivés à l'enseigne. La de ses produits a donc été fortement réduite sur l'exercice 2024-2025.

Innelec s'est rapproché d'Auchan, Intermarché et Carrefour pour établir de nouveaux accords commerciaux sans pour autant compenser les pertes liées à ces deux cessions d'activité.

Innelec annonce également la signature d'un contrat de distribution avec l'enseigne coopérative U (plus de 200 points de vente facturés pour un chiffre d'affaires annuel attendu supérieur à 12 M€) portant sur la fourniture de jeux, consoles, accessoires et produits dérivés, dès mi-mars 2025.

L'arrêt de la commercialisation des cartes prépayées par PlayStation :

Innelec est un partenaire historique de Sony Playstation et commercialisait en plus des consoles, jeux et accessoires des cartes prépayées pour les magasins indépendants en France et à l'international qui n'avait pas accès aux systèmes d'achat en dématérialisé (type cartes Posa).

La décision d'arrêt de la commercialisation par PlayStation de ces cartes prépayées physiques a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la société, même si la contribution en marge était faible.

Deux plans de réduction d'effectif et un plan de réduction des coûts :

Dès le mois de juin 2024, INNELEC a engagé des mesures d'économies pour adapter son organisation et limiter l'impact de cette évolution conjoncturelle du marché sur sa rentabilité avec un plan de réduction des frais généraux de 1 M€ en année pleine.

Ce plan de réduction des autres achats et charges externes a été accompagné d'un plan de réduction des effectifs de 9 personnes permettant d'économiser 1 M€ supplémentaire en base annuelle (salaires, charges et frais associés...).

Un second plan de réduction d'effectifs a été lancé au cours du second semestre. Ce plan, finalisé à fin décembre 2024, permet de générer une économie annuelle de 1,3 M€ dès le 1er avril 2025.

L'ensemble des coûts liés à ces deux plans de réduction d'effectif a été comptabilisé sur l'exercice et permet de commencer l'exercice 2025-2026 avec une base de coûts de personnel réduite de 2,3 M€ par rapport à l'exercice passé.

La mise en place d'un nouveau WMS :

Depuis août 2023, les équipes logistiques et IT ont préparé la migration du système d'exploitation de l'entrepôt (TOLAS + CIUCH) vers GEODE qui est le WMS de SAGE. La base article a déjà été transférée sur cette nouvelle plateforme et il s'agit désormais de revoir l'organisation de l'entrepôt et l'optimisation des flux.

La mise en place de ce nouveau WMS a été faite durant les ponts des 8 au 12 mai 2024 pour ne pas affecter la production et les services aux clients. Les équipes logistiques et IT se sont mobilisées pour assurer cette migration qui s'est effectuée sans rupture de production ni perte d'information.

Ce nouveau WMS s'accompagne de nouvelles procédures de traitement des commandes et de sécurisation des process, tout en optimisant le remplissage des cartons pour un meilleur calage des produits et une optimisation des coûts de transports. Ce nouvel outil doit permettre également des gains de productivité significatifs pour les prochains exercices.

Signature de nouveaux accords de distribution :

Au cours de l'exercice 2024-2025, le groupe a mené des négociations pour étendre son offre. Nous pouvons noter pour les plus significatifs :

- Turtle Beach, fabricant américain spécialisé dans les casques audio pour jeux vidéo. Fondée en 1975, la marque s'est imposée comme un leader sur consoles et PC avec des gammes comme Stealth et Recon. Le partenariat avec INNELEC vise à couvrir la GSA décentralisée (dont Leclerc et U) et les territoires des DROM COM.
- SanDisk, entreprise fondée en 1988. Elle est reconnue pour ses cartes mémoire, clés USB et SSD. SanDisk a été pionnière dans le développement de la mémoire flash. Ses produits sont très utilisés dans les appareils photo, smartphones, ordinateurs et consoles de jeu. Innelec va accompagner le développement de la gamme Sandisk dans les rayons Gaming, et hors Gaming.
- Konami, entreprise japonaise nous confie la distribution des cartes gaming à collectionner Yu Gi Oh. Cette offre complète celle des cartes Magic dont nous avons déjà la distribution, sur un marché appelé à être en forte croissance au cours des 5 prochaines années.

- Plastoy, filiale du groupe Media Participation, confie à Innelec la distribution de figurines avec des licences AAA : Naruto, Asterix, Goldorak, OnePiece, Dragonball, ... Cette distribution couvre l'ensemble du retail en France et en Belgique ainsi que la distribution exclusive sur Amazon Europe. L'ensemble de ces accords va venir enrichir le portefeuille d'Innelec sur les prochains exercices.

#### 1.6 Factor

Le Groupe a signé un contrat d'affacturage avec la banque Crédit Mutuel Factoring auprès de laquelle il cède une partie des créances d'un client en contrepartie d'un financement court terme. Le Factor assure la gestion, le recouvrement courant (si le mandat de recouvrement est révoqué) ainsi que l'encaissement des créances à lui transférées et enregistre en compte les différentes opérations relatives à ces créances.

Le contrat d'affacturage stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées dans un délai de 85 jours après son échéance, seront réputées litigieuses. A défaut de recevoir dans un délai de 30 jours des éléments probants, les créances pourront être débitées du compte courant.

En cas de révocation des mandats susvisés, si, au terme de 100 jours après la date d'échéance, la créance demeure impayée, le Factor peut faire le choix de procéder à son débit définitif auquel cas, le Groupe redeviendra propriétaire de la créance débité. Dans cette situation de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la banque Crédit Mutuel Factoring mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage.

Comptablement lorsque les créances sont financées, elles sont créditées du poste « créances clients » en contre partie du compte courant factor.

#### 1.7 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## COMPTES AU 31 MARS 2025

### 1. Etat de l'actif immobilisé brut

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions (4)	Compte à compte	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (1)	11 908 274	64 586		662 021	12 634 881
Fonds de commerce (2)	174 738	0	0		174 738
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 333 177	0	0		3 333 177
Immobilisations incorporelles en cours	780 902	15 288	0	-796 189	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 197 092</b>	<b>79 873</b>	<b>0</b>	<b>-134 168</b>	<b>16 142 797</b>
Installations techniques, matériel et outillage	2 850 101	93 593			2 943 694
Installations générales, agencements	4 828 841	203 313		295 194	5 327 348
Matériels de transport	75 895				75 895
Matériels de bureau, informatique, mobilier	2 060 206	116 144	870 395	11 287	1 317 242
Immobilisations corporelles en cours	172 312			-172 312	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 987 357</b>	<b>413 050</b>	<b>870 395</b>	<b>134 168</b>	<b>9 664 181</b>
Participations et créances rattachées	12 163 174	0	0		12 163 174
Autres titres immobilisés	20 228	20 000	0		40 228
Prêts	0	0	0		0
Dépôts et cautionnements versés	704 334		54 149		650 185
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 887 737</b>	<b>20 000</b>	<b>54 149</b>	<b>0</b>	<b>12 853 588</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 072 186</b>	<b>512 923</b>	<b>924 544</b>	<b>0</b>	<b>38 660 566</b>

(1) Dont plate-formes internet pour 2 626 K€

(2) Dont fonds Ultima 108 K€, fonds Difintel 21 K€, fonds CV Distribution 46 K€

(3) Dont portefeuille clients acquis auprès de DEG 3 325 K€

(4) Mises au rebut liées à l'inventaire informatique

## 2. Etat des amortissements

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	5 840 444	298 162		6 138 606
Autres immobilisations incorporelles	2 114 556	166 278	0	2 280 834
<b>Sous-total immobilisations incorporelles</b>	<b>7 955 000</b>	<b>464 440</b>	<b>0</b>	<b>8 419 440</b>
Installations techniques, matériel et outillage	2 834 159	18 004		2 852 164
Installations générales, agencements	2 268 109	386 823		2 654 932
Matériels de transport	53 931	11 469		65 400
Matériels de bureau, informatique, mobilier	1 650 928	145 441	864 094	932 276
<b>Sous-total immobilisations corporelles</b>	<b>6 807 128</b>	<b>561 737</b>	<b>864 094</b>	<b>6 504 771</b>
<b>TOTAL hors dépréciations</b>	<b>14 762 128</b>	<b>1 026 177</b>	<b>864 094</b>	<b>14 924 211</b>

RUBRIQUES	Dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Concessions, brevets et droits similaires	298 162	298 162		
Autres immobilisations incorporelles	166 278	166 278		
<b>Sous-total immobilisations incorporelles</b>	<b>464 440</b>	<b>464 440</b>		
Installations techniques, matériel et outillage	18 003	18 003		
Installations générales, agencements	386 823	386 323		
Matériels de transport	11 469	11 469		
Matériels de bureau, informatique, mobilier	145 440	145 440		
<b>Sous-total immobilisations corporelles</b>	<b>561 736</b>	<b>561 736</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 026 176</b>	<b>1 026 176</b>		

## 3. Avances et acomptes versés

Il s'agit des avances sur commandes faites aux fournisseurs.

## 4. Créances clients et comptes rattachés

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/03/2025	NET au 31/03/2024
Créances clients	12 812 397	620 450	12 191 947	14 452 296
Clients effets à recevoir	191 816	0	191 816	298 700
Clients douteux	10 115	0	10 115	23 664
Clients facture à établir	464 232	0	464 232	827 031
<b>TOTAL</b>	<b>13 478 560</b>	<b>620 450</b>	<b>12 858 110</b>	<b>15 601 690</b>

## 5. Autres créances

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/03/2025	NET au 31/03/2024
Fournisseurs RRR à obtenir	359 791	0	359 791	761 428
Fournisseurs avoirs à recevoir	569 736	0	569 736	3 199 564
Personnels et comptes rattachés	22 301	0	22 301	36 261
Organismes sociaux	115 411	0	115 411	58 892
Etat produits à recevoir	0	0	0	28 283
Taxe sur la valeur ajoutée	257 350	0	257 350	3 207 809
Débiteurs divers		0	0	0
Groupe Konix	15 865	0	15 865	14 030
Compte courant factor	2 743 369		2 743 369	2 647 009
Autres comptes en attente	4 759	0	4 759	4 562
IS	79 853		79 853	1 800
<b>TOTAL</b>	<b>4 168 439</b>	<b>0</b>	<b>4 168 439</b>	<b>9 959 641</b>

## 6. Etat des échéances des créances

AU 31 MARS 2025	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	226 212		226 212
Prêts			
Dépôts et cautionnements	698 618		698 618
<b>Créances de l'Actif immobilisé</b>	<b>924 830</b>	<b>0</b>	<b>924 830</b>
Créances clients	12 858 101	12 858 101	
Personnels et comptes rattachés	22 301	22 301	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	115 411	115 411	
Impôts sur les bénéfices	79 853	79 853	
Taxe sur la valeur ajoutée	257 350	257 350	
Compte courant factor	2 743 369	2 743 369	
Autres comptes d'attente	4 759	4 759	
Groupe Konix	15 865	15 865	
RRR à obtenir	359 791	359 791	
Fournisseurs avoirs à recevoir	569 736	569 736	
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>17 026 546</b>	<b>17 026 546</b>	
Charges constatées d'avance	795 994	795 994	
<b>Total des créances</b>	<b>18 747 372</b>	<b>17 822 540</b>	<b>924 830</b>

## 7. Produits à recevoir

RUBRIQUES	31/03/2025	31/03/2024
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	6 897	6 897
<b>Total créances rattachées à participations</b>	<b>6 897</b>	<b>6 897</b>
Clients factures à établir	464 232	827 031
<b>Total Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>464 232</b>	<b>827 031</b>
Fournisseurs RRR à obtenir	359 791	761 428
Fournisseurs avoirs à recevoir	569 736	3 199 564
Etat produits à recevoir	0	28 283
Divers produits à recevoir		1 800
<b>Total autres créances</b>	<b>929 528</b>	<b>3 991 075</b>
Intérêts courus à recevoir	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 657</b>	<b>4 825 003</b>

## 8. Actions propres

RUBRIQUES	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	85 913	86 911	74 622	98 202

RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Actions propres (*)	473 589	439 491	429 032	484 048
Provision des actions propres			128 091	-128 091
<b>Valeur nette</b>	<b>473 589</b>			<b>355 957</b>

(\*) Valeur comptable moyenne du titre 4,93 €. Cours de clôture 3,14 €

## 9. Charges constatées d'avance

RUBRIQUES	31/03/2025	31/03/2024
Charges constatées d'avance (d'exploitation)	795 994	742 846
Charges constatées d'avance (achats marchandises)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>795 994</b>	<b>742 846</b>

## 10. Composition du capital social et variation des capitaux propres

TITRES	valeur nominale	En début d'exercice	Créés dans l'exercice	Remboursées dans l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1,53 euros	3 055 647	15 233	0	3 070 880
<b>TOTAL</b>		<b>3 055 647</b>	<b>15 233</b>	<b>0</b>	<b>3 070 880</b>

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Total
<b>Au 31/03/2024</b>	<b>4 675 140</b>	<b>9 697 892</b>	<b>10 136 464</b>	<b>950 464</b>	<b>25 459 962</b>
Affectation en réserves			950 464	-950 464	0
Distribution de dividendes	0	0	0		0
Résultat de l'exercice			0	-4 795 807	-4 795 807
Augmentation de capital	23 308	-23 308			0
<b>Au 31/03/2025</b>	<b>4 698 447</b>	<b>9 674 584</b>	<b>11 086 928</b>	<b>-4 795 807</b>	<b>20 664 155</b>

Actions gratuites Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions Acquisies	Date d'attribution	Période de conservation
20/09/2023	12 500	15 233	21/09/2023	21/09/2024
19/09/2024	11 500	11 500	19/09/2024	19/09/2025
<b>Au 31/03/2025</b>	<b>24 000</b>	<b>26 733</b>		

### 11. Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin de l'exercice
Provisions pour litiges		0	0	
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	541 953	100 000	58 134	583 819
Provisions pour risques et charges				
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>541 953</b>	<b>100 000</b>	<b>58 134</b>	<b>583 819</b>
Immobilisations incorporelles	53 622		0	53 622
Titres de participation et créances rattachées	10 793 432		0	10 793 432
Stocks et en-cours	254 142	228 231	254 142	228 231
Comptes clients	28 247	610 338	18 135	620 450
Actions propres		128 091		128 091
<b>Total provisions pour dépréciation</b>	<b>11 129 443</b>	<b>966 660</b>	<b>272 277</b>	<b>11 823 826</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 671 396</b>	<b>1 066 660</b>	<b>330 412</b>	<b>12 407 645</b>

Dont dotations et reprises :	Exploitation	838 569	330 412
	Financières	128 091	
	Exceptionnelles		

PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Participation Innelec Technologies	334 371	0	0	334 371
Participation Difintel Espagne	10 000	0	0	10 000
Participation Xandrie	0	0	0	0
Participation Jeux Video & Co	10 446 060	0	0	10 449 060
<b>TOTAL provisions titres de participation</b>	<b>10 793 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 793 431</b>
Créance rattachée participations	0	0	0	0
<b>TOTAL provisions créances rattachées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 793 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 793 431</b>

### 12. Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à un an maximum	16 566 352	16 566 352		
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à + de un an	1 279 934	662 751	617 183	
Emprunts et dettes financières divers	50 000	50 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 300 588	10 300 588		
Personnels et comptes rattachés	685 821	685 821		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	682 753	682 753		
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 836 762	1 836 762		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	379 157	379 157		
Groupe	955 221		955 221	
Clients rrr accorder	1 859 363	1 859 363		
Clients avoirs à établir	840 108	840 108		
Autres dettes	207 735	207 735		
Produits constatés d'avance	297 484	297 484		
<b>TOTAUX</b>	<b>35 941 278</b>	<b>34 368 874</b>	<b>1 572 404</b>	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à un an maximum	12 551 937	12 551 937		

Emprunts et dettes auprès des états de crédit à + de un an	2 232 918	952 984	1 279 934	
Emprunts et dettes financières divers	50 000	50 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 681 293	25 681 293		
Personnels et comptes rattachés	911 766	911 766		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	625 519	625 519		
Impôts sur les bénéfices	6 266	6 266		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 733 991	2 733 991		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	597 603	597 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Groupe	773 545	773 545		
Autres dettes	9 936 540	9 936 540		
Produits constatés d'avance	81 034	81 034		
<b>TOTAUX</b>	<b>56 182 414</b>	<b>54 902 480</b>	<b>1 279 934</b>	
<b>ÉTAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an et 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à un an maximum	12 551 937	12 551 937		
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à + de un an	2 232 918	952 984	1 279 934	
Emprunts et dettes financières divers	50 000	50 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 681 293	25 681 293		
Personnels et comptes rattachés	911 766	911 766		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	625 519	625 519		
Impôts sur les bénéfices	6 266	6 266		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 733 991	2 733 991		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	597 603	597 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Groupe	773 545	773 545		
Autres dettes	9 936 540	9 936 540		
Produits constatés d'avance	81 034	81 034		
<b>TOTAUX</b>	<b>56 182 414</b>	<b>54 902 480</b>	<b>1 279 934</b>	

Dont emprunts remboursés en cours d'exercice 952 983 euros  
Dont emprunts concernés par des clauses contractuelles d'exigibilité (convenants) : NEANT

Etablissements prêteurs	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Date d'échéance	Montant emprunté	Capital restant dû
BNP PARIBAS	4,75%	20/01/2024	20/12/2026	300 000	180 142
SOCIETE GENERALE	4,32%	05/02/2024	05/02/2027	300 000	204 280
BANQUE POPULAIRE	1.55%	01/10/2022	01/09/2025	700 000	118 937
BRED	1.10%	29/07/2022	29/06/2027	1 700 000	776 575
<b>TOTAL</b>				<b>3 000 000</b>	<b>1 279 934</b>

### 13. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

RUBRIQUES	31/03/2025	31/03/2024
Fournisseurs	9 695 260	24 897 549
Fournisseurs factures non parvenues	605 328	783 741
<b>TOTAL</b>	<b>10 300 588</b>	<b>25 681 290</b>

### 14. Autres dettes

RUBRIQUES	31/03/2025	31/03/2024
Clients RRR à accorder	1 859 363	1 805 365
Clients avoirs à établir	840 108	2 125 080
Divers	8 252	5 551
Diverses charges à payer	199 482	157 036
<b>TOTAL</b>	<b>2 907 206</b>	<b>4 093 032</b>

### 15. Charges à payer

RUBRIQUES	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Intérêts courus à payer	12 028	11 966
<b>Total emprunts et dettes auprès établissement crédit</b>	<b>12 028</b>	<b>11 966</b>
Fournisseurs factures non parvenues	133 471	150 902
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>133 471</b>	<b>150 902</b>
Dettes provisionnées pour congés à payer	533 062	610 536
Dettes provisionnées participation salariés	0	0
Dettes provisionnées salaires et primes à payer	104 401	252 508
Charges sociales sur congés à payer	210 895	243 472
Autres charges sociales à payer	83 689	143 707
Charges fiscales sur congés à payer	36 471	38 551
Autres charges fiscales à payer	313 194	498 247
Taxe d'apprentissage à payer	0	0
Effort construction à payer	5 345	28 342
Formation continue à payer	0	0
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 287 057</b>	<b>1 815 363</b>
Clients rrr à accorder	1 859 363	1 805 365
Clients avoirs à établir	840 108	2 125 080
Divers charges à payer	199 482	157 036
Divers	8 251	5 551
<b>Total autres dettes</b>	<b>2 907 204</b>	<b>4 093 032</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 339 760</b>	<b>6 071 263</b>

### 16. Chiffre d'affaires

RUBRIQUES	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Ventes de marchandises	86 877 470	128 242 782
Prestations de services	471 615	559 781
<b>TOTAL France</b>	<b>87 349 085</b>	<b>128 802 563</b>
Ventes de marchandises	31 124 969	57 358 666
Prestations de services	785 281	1 231 313
<b>TOTAL Etranger</b>	<b>31 910 250</b>	<b>58 589 979</b>
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NET</b>	<b>119 259 335</b>	<b>187 392 542</b>

### 17. Reprises amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation

RUBRIQUES	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Reprise sur provisions pour risques et charges	58 134	63 857
Reprise sur provisions pour dépréciation stocks	254 143	184 159
Reprise sur provisions dépréciation créances	18 135	4 755
Transfert de charges diverses	76 140	83 208
Transfert de charges indemnité assurance	81 197	0
Transfert de charges remboursements assurance-crédit	88 095	40 180
<b>TOTAL</b>	<b>575 844</b>	<b>376 162</b>

### 18. Autres achats et charges externes

RUBRIQUES	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Electricité, Fournitures administratives et divers	617 360	751 684
Sous-traitance générale	313	10 934
Locations immobilières	1 168 642	1 183 297
Locations diverses et charges locatives	973 791	845 151
Entretien et maintenance	354 898	355 428
Assurances	579 006	756 323
Documentation et services extérieurs divers	167 435	133 487
Intérim et personnel extérieur	173 852	795 508
Honoraires et commissions	705 347	807 343
Publicité, mailing, catalogues et imprimés	227 657	264 206
Frais de transport, déplacements, missions, réceptions	2 061 426	2 800 184
Frais postaux et de télécommunications	171 680	148 348
Services bancaires	165 881	188 966
Cotations et frais de recrutement	132 092	74 314
<b>TOTAL</b>	<b>7 499 380</b>	<b>9 115 176</b>

### 19. Effectif moyen

RUBRIQUES	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Cadres	49	54
Agents de maîtrise et techniciens	13	16
Employés	32	32
Personnel extérieur	4	16
<b>TOTAL (hors apprentis)</b>	<b>98</b>	<b>118</b>

Les rémunérations directes et indirectes versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 297 k€.

## **20.Résultat financier**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Au 31/03/2025</b>	<b>Au 31/03/2024</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	-	-
Produits des participations	0	0
Revenus des valeurs mobilières	0	3
Revenus des autres créances	0	0
Autres produits financiers	147 307	71 944
Gains de change	0	42 639
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>147 307</b>	<b>114 584</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dot.provisions dépréciation éléments financiers	0	567 000
Dot.provisions dépréciation actions propres	128 091	0
Intérêts emprunts, escomptes	1 209 716	1 176 525
Pertes de change	0	36 536
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 337 807</b>	<b>1 780 061</b>

<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 1 190 500</b>	<b>-1 665 477</b>
---------------------------	--------------------	-------------------

## **21.Résultat exceptionnel**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Au 31/03/2025</b>	<b>Au 31/03/2024</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels divers (*)	117 061	603 104
Produits cessions immobilisations		
Boni cession actions propres	12 687	55 944
Reprises provisions et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>129 748</b>	<b>659 048</b>

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Au 31/03/2025</b>	<b>Au 31/03/2024</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Pénalités, amendes, dons	5 790	12 733
Rappels d'impôts	0	0
Charges exceptionnelles diverses (**)	1 047 778	44 870
Valeur comptable immobilisations cédées	6 301	0
Mali cession actions propres	101 773	26 538
Dotations amortissements et provisions	0	0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 161 642</b>	<b>84 142</b>

<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 031 894</b>	<b>574 905</b>
------------------------------	-------------------	----------------

(\*) Produits exceptionnels sur exercices antérieurs 43 KE, subvention apprentis 74 KE

(\*\*) Coûts liés aux 2 plans de réduction d'effectif – Cf faits marquants

## **22.Participation/Intéressement des salariés**

Au 31 mars 2025 aucune provision n'a été constituée au titre de l'intéressement.

## **23.Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices a été acquitté au taux de droit commun

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Résultat avant impôts</b>	<b>Impôts</b>
Résultat courant	-3 699 130	
Résultat exceptionnel	-1 031 894	
Dont Intégration fiscale		64 911
<b>TOTAL</b>		<b>64 911</b>

#### 24. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Impôt correspondant
<b>ACCROISSEMENTS</b>		
Ecart de conversion actif		
<b>TOTAL DES ACCROISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ALLEGEMENTS		
Participation des salariés		
ORGANIC	29 096	7 274
Ecart de conversion passif	0	0
Provision effort construction	1 884	471
<b>TOTAL DES ALLEGEMENTS</b>	<b>30 980</b>	<b>7 745</b>

#### 25. Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Effets escomptés non échus	0	0
Avals, cautions et garanties	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 mars 2025, aucun emprunt n'était soumis à des clauses de covenants.

#### 26. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	11 784 184	334 636
Créances rattachées à participations	226 211	0
<b>Total Immobilisations</b>	<b>12 010 395</b>	<b>334 636</b>
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	657 941	
Autres créances	15 866	
<b>Total Créances</b>	<b>673 807</b>	
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes financières divers	955 221	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total Dettes</b>	<b>955 221</b>	<b>0</b>

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Ventes de marchandises	136 718	
Prestations de services		182 300
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>136 718</b>	<b>182 300</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Redevances (Ultima, Virtua, Je Console, Difintel)	50 238	
Transfert de charge d'assurance		
<b>Total produits divers gestion</b>	<b>50 238</b>	
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts des créances rattachées à participation		
Transfert de charges d'intérêts		0
<b>Total produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Achat de marchandises</b>		31 663
		<b>31 663</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>		
Personnel prêté Jeux Vidéo & Co		
Prestations de services MDA		
Charge d'assurance		0
<b>Total autres achats et charges externes</b>		<b>0</b>
<b>Charges diverses de gestion courante</b>		
Redevances licences de marques		
<b>Total charges diverses gestion</b>		
<b>Charges financières</b>		
Intérêts des dettes rattachées à participation	3 664	0
<b>Total charges financières</b>	<b>3 664</b>	<b>0</b>

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du

## 27. Tableau des filiales et participations (en keuros)

Filiales et Participations ( en K€)	Capital	Réserves en report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue ( en pourcentage)	Brut	Valeur comptable des titres détenus non réévalués NET	Prêt et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous</b>								
1- Filiales ( + 50% du capital détenu)								
JEUX VIDEO AND CO SAS AU CAPITAL 629 920 EUROS 45, RUE DELUZY 93500 PANTIN	37	-348	100	10 449	0	566	0	252
INNELEC TECHNOLOGIES SAS AU CAPITAL DE 728 812 45, RUE DELUZY 93500 PANTIN	729	-73	99,99	1 321	987			
KONIX INTERACTIVE LIMITED AU CAPITAL DE 10 000 HKD Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, HONG KONG	1	0	100	1	1	1	0	0
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE SARL AU CAPITAL DE 10 000 DH 7 RESIDENCE RAMI RUE SEBTA CASABLANCA MAARIF 20100 MAROC	1	-31	100	1	1	27	0	0
2- Participations ( 10 à 50 % du capital détenu)								
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>								
1- Filiales non reprises en A								
a. Filiales françaises								
b. Filiales étrangères								
2- Participations non reprises au § A								
a. Dans les sociétés françaises								
XANDRIE SAS AU CAPITAL DE 5 416 045 EUROS 45, RUE DELUZY 93500 PANTIN	5 800	-7098	0,87	335	335	0	0	33 228
b. Dans les sociétés étrangères								

## 28. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes d'Innelec Multimedia s'élèvent à 137 K€ au total.

	INNELEC MULTIMEDIA
<b>DELOITTE</b>	
Honoraires liés à la certification des comptes	108 000
<b>GATTI CONSEIL</b>	
Honoraires liés à la certification des comptes	28 620
<b>Total</b>	<b>136 620</b>

# INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,  
PANTIN 93500

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025

Gatti Conseil

68, rue Albert Perdreux  
78140 Vélizy-Villacoublay  
SARL au capital de 10 000 €  
807 517 776 RCS Versailles  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,  
PANTIN 93500

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du directoire sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Velizy-Villacoublay et Paris- La Défense, le 29 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil Deloitte & Associés

BERTRAND GATTI



Bertrand Gatti Benjamin HADDAD

## 1. ETATS FINANCIERS

### 1.1. Bilan Consolidé

En K€	Notes	Mars 2025	Mars 2024
Goodwill	Note 5.1	413	513
Immobilisations incorporelles	Note 5.2	5 736	6 299
Immobilisations corporelles	Note 5.3	9 957	9 971
Immobilisations financières	Note 5.4	1 826	1 832
Actifs d'impôts différés	Note 5.5	603	564
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>18 535</b>	<b>19 179</b>
Stocks et en-cours		14 031	13 582
Clients et comptes rattachés	Note 5.6	16 333	23 120
Autres créances	Note 5.6	3 397	9 484
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 5.7	13 262	22 064
<b>Total actifs courants</b>		<b>47 023</b>	<b>68 250</b>
<b>Total Actif</b>		<b>65 558</b>	<b>87 429</b>

En K€	Notes	Mars 2025	Mars 2024
Capital	Note 5.8	4 698	4 675
Réserves liées au capital		20 762	19 834
Réserves consolidées		- 1 889	- 1 875
Résultat consolidé groupe		- 4 305	957
Actions propres	Note 5.8	- 441	- 474
<b>Total capitaux propres</b>		<b>18 825</b>	<b>23 117</b>
Provisions à long terme	Note 5.10	584	542
Passifs financiers non courants	Note 5.11	7 261	7 876
Autres dettes non courantes		-	-
Passif d'impôts différés	Note 5.13	188	188
<b>Passifs non courants</b>		<b>8 033</b>	<b>8 606</b>
Provisions à court terme		-	-
Dettes fournisseurs	Note 5.12	10 501	25 888
Passifs financiers courants	Note 5.11	19 713	16 438
Autres dettes courantes	Note 5.12	8 486	13 379
<b>Passifs courants</b>		<b>38 700</b>	<b>55 705</b>
<b>Total Passif</b>		<b>65 558</b>	<b>87 429</b>

## 1.2. Compte de résultat consolidé

En K€	Notes	Mars 2025	Mars 2024
Chiffre d'affaires	Note 6.1	119 394	186 969
Autres produits d'exploitation	Note 6.2	102	1 050
<b>Produit des activités ordinaires</b>		<b>119 496</b>	<b>188 019</b>
Achats consommés		- 104 194	- 165 367
<b>Marge brute</b>		<b>15 302</b>	<b>22 652</b>
Charges externes	Note 6.3	- 6 902	- 8 616
Impôts et taxes		- 727	- 856
Charges de personnel	Note 6.4	- 7 708	- 8 663
Dotations et reprises aux amortissements	Note 6.6	- 2 240	- 1 878
Dotations et reprises de provisions	Note 6.6	92	76
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>- 2 184</b>	<b>2 563</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 6.5	- 1 008	- 142
Résultat sur cession de participations		-	-
<b>Résultat opérationnel non courant</b>		<b>- 1 008</b>	<b>142</b>
Coût de l'endettement financier	Note 6.7	- 1 265	- 1 061
Autres produits et charges financiers	Note 6.7	135	3
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>- 4 321</b>	<b>1 360</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 6.8	16	403
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>- 4 305</b>	<b>957</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>- 4 305</b>	<b>957</b>
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net (part du groupe)		-4 305	957
Résultat par action	Note 5.8	-1,45	0,32
Résultat dilué par action	Note 5.8	-1,44	0,32

## 1.3. Autres éléments du résultat global

En K€	Mars 2025	Mars 2024
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>-4 305</b>	<b>957</b>
Réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles		
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-185
Couverture de flux de trésorerie		
Instruments de capitaux propres hybrides		
Impôts différés reconnus en capitaux propres		7
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>-178</b>
<b>Etat du résultat global</b>	<b>-4 305</b>	<b>779</b>
Part du groupe	-4 305	779
Part des intérêts minoritaires	0	0

## 1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K€	Mars 2025	Mars 2024
Résultat net total consolidé	- 4 305	957
<b>Ajustements :</b>		
Elim. des amortissements et provisions	2 240	2 006
Variation des impôts différés	- 16	323
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>- 2 081</b>	<b>2 640</b>
Stocks	- 449	610
Créances clients	6 787	1 905
Autres créances	6 087	2 201
Dettes fournisseurs	- 15 387	354
Dettes fiscales et sociales	- 1 274	1 393
Autres dettes	- 3 624	4 881
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>- 7 860</b>	<b>5 014</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>- 9 941</b>	<b>7 654</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 543	1 164
Variation des dépôts de garantie et caution	- 6	34
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>- 1 549</b>	<b>1 130</b>
Augmentation de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	33	5
Emission d'emprunts	-	624
Remboursement d'emprunts	- 593	1 089
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	-	1 460
Flux liés à l'affacturage	- 332	382
Autres flux liés aux opérations de financement	- 70	387
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>- 962</b>	<b>2 689</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>- 12 454</b>	<b>3 835</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>12 039</b>	<b>8 204</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>- 415</b>	<b>12 039</b>

Exercice clos au 31 mars 2025

GROUPE INNELEC MULTIMEDIA

ORCOM

## 1.5. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	OCI	Résultats accumulés	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres à mars 2023</b>	<b>4 605</b>	<b>9 050</b>	<b>8 027</b>	<b>0</b>	<b>504</b>	<b>1 338</b>	<b>23 524</b>	<b>0</b>	<b>23 524</b>
Affectation résultat			1 338			-1 338	0		0
Variation de juste valeur					-178		-178		-178
Ecart de conversion						957	0		0
Résultat de la période							957		957
Dividendes versés			-1 460				-1 460		-1 460
Augmentation de capital	70	145	56				271		271
Mouvements sur actions propres			5				5		5
Autres variations	0						0		0
<b>Capitaux propres à mars 2024</b>	<b>4 675</b>	<b>9 195</b>	<b>7 966</b>	<b>0</b>	<b>326</b>	<b>957</b>	<b>23 117</b>	<b>0</b>	<b>23 117</b>
Affectation résultat			957			-957	0		0
Variation de juste valeur							0		0
Ecart de conversion						0	0		0
Résultat de la période							-4 305		-4 305
Dividendes versés							0		0
Augmentation de capital	23	-23					0		0
Mouvements sur actions propres			33				33		33
Autres variations			-20				-20		-20
<b>Capitaux propres à mars 2025</b>	<b>4 698</b>	<b>9 172</b>	<b>8 936</b>	<b>0</b>	<b>326</b>	<b>-4 305</b>	<b>18 825</b>	<b>0</b>	<b>18 825</b>

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers IFRS du Groupe INNELEC MULTIMEDIA au 31 mars 2025 sont présentés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire du 10/06/2025.

### Textes applicables au 1er avril 2024

Les nouvelles normes et amendements de normes IFRS suivants sont d'application obligatoire à partir du 1er avril 2024 et n'ont pas eu d'impact significatif pour le Groupe :

- Amendements IFRS 16 - Dette de loyer dans une opération de cession bail
- Amendement IAS 1 sur la Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Affacturage inversé – Accords de financement des dettes fournisseurs

### Textes applicables à partir de 2025 et non anticipés par le Groupe

- IAS 21, « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » ;
- IFRS 18, « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- IFRS 19, « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir » ;
- Amendements relatifs aux normes suivantes :
  - o IFRS 9 et IFRS 7 : classification et évaluation des instruments financiers ;

## 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2025 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2025 est la suivante et n'a pas évolué sur l'exercice:

Sociétés	Sièges	N° Siret	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100,00 %	100,00 %	Globale
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,00 %	99,00 %	Globale
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100,00 %	100,00 %	Globale
KONIX INTERACTIVE LTD	Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, Hong Kong	HK 20217	100,00 %	100,00 %	Globale
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7 Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100,00 %	100,00 %	Globale

Une entité est consolidée selon la méthode de l'Intégration Globale lorsque le Groupe contrôle l'entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique et conformément à la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle desdites filiales.

Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Il existe des sociétés qui ne sont pas intégrées au Groupe (voir Note 5.4).

#### 4. MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

##### 4.1. Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2025.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Compte-tenu de la performance opérationnelle du groupe et des perspectives d'activité, le principe de la continuité d'exploitation est maintenu.

##### 4.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes, portent en particulier sur :

- la valorisation des actifs incorporels (voir Note 4.4.1),
- des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (notamment les principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables) (voir Note 4.4.1),
- de la valorisation des contrats de locations (voir Note 4.4.4),
- des engagements de retraites (voir Note 4.4.11)
- de la détermination du montant des provisions (voir Note 4.4.11)
- de l'évaluation des impôts différés (voir Note 4.4.15),

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

#### 4.3. Modalités de consolidation

##### 4.3.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères hors zone euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro ; les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et inscrites en réserves en écarts de conversion.

##### 4.3.2. Regroupement d'entreprises et autres variations de détention dans des participations

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous.

- À la date d'acquisition, les actifs acquis et les passifs repris identifiables, évalués à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont comptabilisés séparément du goodwill ;
- Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres. Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice sur l'agrégat « Autres charges opérationnelles ». Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».
- Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres ;
- En cas de prise de contrôle par étapes, le coût du regroupement d'entreprises inclut la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- Les engagements de rachat de titres donnés par le Groupe à des participations ne donnant pas le contrôle minoritaires dans des filiales sont comptabilisés au passif lorsqu'ils sont payables en trésorerie ou en actifs financiers.

#### 4.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

##### 4.4.1. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable ;
- Le contrôle d'une ressource ;
- L'existence d'avantages économiques futurs

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

#### ⇒ Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Ils sont principalement constitués des marques, portefeuille clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire. La nouvelle solution SAGE X3 a fait l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de sept ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans. Les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

#### ⇒ Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les Goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ».

#### 4.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- Matériel industriel : 4 à 10 ans
- Agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 7 ans
- Mobilier : 10 ans

#### 4.4.3. Dépréciation des immobilisations

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

#### ⇒ Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'organisation liée à la gestion des marques et Goodwills est construite au niveau du réseau Jeux Vidéo And Co (JVCO), tant pour les équipes que les moyens et les investissements.

Le groupe a défini une unité génératrice de trésorerie au niveau du réseau JVCO, qui regroupe l'ensemble de ses marques et goodwills. Le groupe a déterminé qu'il n'y a qu'une seule UGT et que les actifs propres au réseau JVCO sont testés en tenant compte des flux spécifiques attachés au réseau JVCO.

C'est le niveau le plus bas, car les entrées de trésorerie générées sont multiples et ne peuvent être rattachées à une marque ou un fonds de commerce en particulier.

#### ⇒ Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après. Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2025 est de 11.35%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

#### ⇒ Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des actifs excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un Goodwill n'est jamais reprise.

#### 4.4.4. Contrats de location

Le Groupe est engagé dans des contrats de location immobilière (bureaux) et mobilière (véhicules, matériel informatique).

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en retour d'un paiement. Au commencement du contrat, un preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette financière représentative de l'obligation locative.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraits de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu. L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location. Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- les loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- les montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la société est raisonnablement certaine d'exercer,
- les loyers payés au cours de la période de renouvellement si la société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et
- les pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que la société ne soit raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette de loyers est évaluée de façon subséquente au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif est enregistrée dans le résultat d'exploitation et une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers est présentée en résultat financier. Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux de financement sont impactés par les intérêts payés et par la dette de loyers remboursée.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Le Groupe a retenu les mesures de simplification permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilières et 1% pour les contrats de location mobilière. Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif

de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaire à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

Les contrats de location de moins d'un an, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces dispositions.

#### 4.4.5. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat par défaut. La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe Innelec comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

#### 4.4.6. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport.

Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

#### 4.4.7. Créances courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les effets escomptés non échus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

La norme IFRS 9 concernant les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales n'a pas d'impact significatif au 31 mars 2025 compte-tenu du fait que la totalité des créances commerciales fait l'objet d'une assurance-crédit et que les pertes constatées sur les exercices antérieures sont jugées non significatives.

#### 4.4.8. Avoir à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales. Ces RRR sont basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

- des contrats signés avec les fournisseurs
- des volumes d'achats effectués sur l'année civile
- des prévisions de volumes d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimedia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars. Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

#### 4.4.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs dans la mesure où ils font partie intégrante de la gestion de la trésorerie), ainsi que des équivalents de trésorerie. Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

#### 4.4.10. Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

#### 4.4.11. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. En 2021, l'IFRIC a soumis une nouvelle méthode d'évaluation de l'engagement. Cette nouvelle méthode correspond à une nouvelle interprétation de la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2025 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 3,94 %, contre 3,32 % en mars 2024
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3% pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 584 K€ au 31/03/2025.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 13 K€. Si le taux d'actualisation augmente de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 13 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

**4.4.12. Passifs financiers****⇒ Passifs financiers non courants**

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présentée en passifs financiers non courants.

**⇒ Passifs financiers courants**

Les passifs financiers courants tiennent compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus et des crédits spots.

Les passifs financiers comprennent les emprunts liés aux retraitements des contrats de locations en application de la norme IFRS 16.

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présentée en passifs financiers non courants.

Le Groupe a signé un contrat d'affacturage avec la banque Crédit Mutuel Factoring auprès de laquelle il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le Factor assure la gestion, le recouvrement courant (si le mandat de recouvrement est révoqué) ainsi que l'encaissement des créances à lui transférées et enregistre en compte les différentes opérations relatives à ces créances. Ainsi le présent contrat ne répond pas aux définitions d'un contrat déconsolidant. Les créances cédées au Factor sont présentées en dettes financières

Le contrat d'affacturage stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées dans un délai de 85 jours après son échéance, seront réputées litigieuses. A défaut de recevoir dans un délai de 30 jours des éléments probants, les créances pourront être débitées du compte courant.

En cas de révocation des mandats susvisés, si, au terme de 100 jours après la date d'échéance, la créance demeure impayée, le Factor peut faire le choix de procéder à son débit définitif auquel cas, le Groupe redeviendra propriétaire de la créance débité. Dans cette situation de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la banque Crédit Mutuel Factoring mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage.

**4.4.13. Marge brute**

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre

**4.4.14. Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

**4.4.15. Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'impôt retenu pour calculer les impôts différés est de 25 %.

**4.4.16. Plan d'attribution d'actions**

Certains dirigeants et salariés peuvent bénéficier :

- ⇒ de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ;
- ⇒ de plans d'actions gratuites.

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge de personnel qui représente l'avantage octroyé sous forme de droits à des actions et qui est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Pour l'ensemble des plans, la charge de personnel est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans. Les charges relatives aux plans d'actions gratuites en cours d'acquisition ou dont l'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice ont été comptabilisées au 31 mars 2025.

**4.4.17. Résultat net par action**

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

#### 4.4.18. Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques, produits dérivés, produits sous la marque Konix, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits, par canal de distribution et par zone géographique est donnée à la note 5.1.

#### 4.4.19. Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients

En application de la norme IFRS 15, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de contrôle, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

Le transfert de contrôle intervient, à l'expédition ou à la mise à disposition des clients à notre entrepôt, des marchandises préparées et facturées.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Comme présenté dans la note 5.1, 99% du chiffre d'affaires du Groupe provient des ventes de marchandises de la société mère, INNELEC MULTIMEDIA.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

#### 4.4.20. Actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées,
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

#### 4.4.21. Evènements significatifs de l'exercice

##### ⇒ Un marché du gaming en forte baisse

Après plusieurs années de croissance le marché du gaming a été marqué par une baisse significative de -26,6% répartie de la manière suivante :

- Sur les consoles de jeux -35%, qui s'explique par la baisse des ventes de la PlayStation PS5 après une très forte année 2023, l'attente des consommateurs en prévision du lancement de la Nintendo Switch 2 en juin 2025 et l'effondrement des ventes de consoles Microsoft Xbox ;
- Sur les accessoires gaming -6%, en lien avec la baisse des achats de consoles, avec cependant le renouvellement du parc en place ;
- Sur les jeux -26% après une année 2023 marquée par la sortie de Zelda et la très faible qualité éditoriale sur l'exercice en cours.

Cette décroissance conjoncturelle a fortement impacté les ventes de Groupe qui a subi une forte baisse de la demande de ses clients.

Concernant l'activité « produits dérivés » il n'existe pas de panel officiel (type GSD ou GSK), mais les informations remontées des différents acteurs de ce marché laissent entrevoir un marché en baisse de 15% sur l'exercice.

##### ⇒ Restructuration de la grand distribution alimentaires (GSA)

En décembre 2023, le groupe Casino a annoncé la vente ses hypermarchés aux groupes Intermarché et Auchan. Géant Casino était un client historique du Groupe Innelec qui assurait l'intégralité de la fourniture des produits gaming et produits dérivés à l'enseigne. La fourniture de ses produits a donc été totalement arrêtée sur l'exercice 2024-2025.

Au début de l'année 2024 le groupe Cora a annoncé la vente de ses hypermarchés au groupe Carrefour pour une reprise effective sur la fin de l'année 2024. Cora était un client historique du Groupe Innelec qui assurait l'intégralité de la fourniture des produits gaming et une part significative des produits dérivés à l'enseigne. La vente de ses produits a donc été fortement réduite sur l'exercice 2024-2025.

Le Groupe s'est rapproché d'Auchan, Intermarché et Carrefour pour établir de nouveaux accords commerciaux sans pour autant compenser les pertes liées à ces deux cessions d'activité.

Le Groupe annonce également la signature d'un contrat de distribution avec l'enseigne coopérative U (plus de 200 points de vente facturés pour un chiffre d'affaires annuel attendu supérieur à 12 M€) portant sur la fourniture de jeux, consoles, accessoires et produits dérivés, dès mi-mars 2025.

##### ⇒ Arrêt de la commercialisation des cartes prépayées par PlayStation

Le Groupe est un partenaire historique de Sony Playstation et commercialisait en plus des consoles, jeux et accessoires des cartes prépayées pour les magasins indépendants en France et à l'international qui n'avait pas accès aux systèmes d'achat en dématérialisé (type cartes Posa).

La décision d'arrêt de la commercialisation par PlayStation de ces cartes prépayées physiques a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la société, même si la contribution en marge était faible.

##### ⇒ Deux plans de réduction d'effectif et un plan de réduction des coûts

Dès le mois de juin 2024, le Groupe a engagé des mesures d'économies pour adapter son organisation et limiter l'impact de cette évolution conjoncturelle du marché sur sa rentabilité avec un plan de réduction des frais généraux de 1 M€ en année pleine.

Ce plan de réduction des autres achats et charges externes a été accompagné d'un plan de réduction des effectifs de 9 personnes permettant d'économiser 1 M€ supplémentaire en base annuelle (salaires, charges et frais associés...).

Un second plan de réduction d'effectifs a été lancé au cours du second semestre. Ce plan, finalisé à fin décembre 2024, permet de générer une économie annuelle de 1,3 M€ dès le 1er avril 2025.

L'ensemble des coûts liés à ces deux plans de réduction d'effectif a été comptabilisé sur l'exercice et permet de commencer l'exercice 2025-2026 avec une base de coûts de personnel réduit de 2,3 M€ par rapport à l'exercice passé.

#### ⇒ Mise en place d'un nouveau WMS

Depuis aout 2023 les équipes logistiques et IT ont préparé la migration du système d'exploitation de l'entrepôt (TOLAS + CIUCH) vers GEODE qui est le WMS de SAGE. La base article a déjà été transférée sur cette nouvelle plateforme et il s'agit désormais de revoir l'organisation de l'entrepôt et l'optimisation des flux.

La mise en place de ce nouveau WMS a été installé durant les ponts des 8 au 12 mai 2024 pour ne pas affecter la production et les services aux clients. Les équipes logistiques et IT se sont mobilisée pour assurer cette migration qui s'est effectuée sans rupture de production ni perte d'information.

Ce nouveau WMS s'accompagne de nouvelles procédures de traitement des commandes et de sécurisation des process, tout en optimisant le remplissage des cartons pour un meilleur calage des produits et une optimisation des coûts de transports. Ce nouvel outil doit permettre également des gains de productivité significatifs pour les prochains exercices.

#### ⇒ Signature de nouveaux accords de distribution

Au cours de l'exercice 2024-2025 le Groupe a mené des négociations pour étendre son offre. Nous pouvons noter pour les plus significatifs :

- Turtle Beach, fabricant américain spécialisé dans les casques audios pour jeux vidéo. Fondée en 1975, la marque s'est imposée comme un leader sur consoles et PC avec des gammes comme Stealth et Recon. Le partenariat avec le Groupe Innelec vise à couvrir la GSA décentralisée (dont Leclerc et U) et les territoires des DROM COM.
- SanDisk, entreprise fondée en 1988. Elle est reconnue pour ses cartes mémoire, clés USB et SSD. SanDisk a été pionnière dans le développement de la mémoire flash. Ses produits sont très utilisés dans les appareils photo, smartphones, ordinateurs et consoles de jeu. Le Groupe va accompagner le développement de la gamme Sandisk dans les rayons Gaming, et hors Gaming.
- Konami, entreprise japonaise nous confie la distribution des cartes gaming à collectionner Yu Gi Oh. Cette offre complète celle des cartes Magic dont nous avons déjà la distribution, sur un marché appelé à être en forte croissance au cours des 5 prochaines années.
- Plastoy, filiale du groupe Media Participation, confie au Groupe Innelec la distribution de figurines avec des licences AAA : Naruto, Asterix, Goldorak, OnePiece, Dragonball. Cette distribution couvre l'ensemble du retail en France et en Belgique ainsi que la distribution exclusive sur Amazon Europe.

L'ensemble de ces accords va venir enrichir le portefeuille d'Innelec sur les prochains exercices.

## 5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

### 5.1. Goodwill

en euros	Ouverture	Variations de Périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	1 428			1 428
Amt/pertes val. écart d'acquisition		-915	-100	-1 015
<b>Total valeur nette</b>	<b>513</b>		<b>-100</b>	<b>413</b>

Détail du Goodwill	Brut	Dépréciation	Mars 2025 Net	Mars 2024 Net
Virtua Concept	801	- 547	254	254
Saint Malo	452	- 422	30	130
Ultima	108	-	108	108
Dinfintel	21	-	21	21
Cv Distribution	46	- 46	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>1 428</b>	<b>- 1 015</b>	<b>413</b>	<b>513</b>

## 5.2. Immobilisations incorporelles

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Concessions, brevets & licences (1)	10 125	65			662	10 852
Immobilisations incorporelles en cours	781	15			-796	0
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184					3 184
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>14 091</b>	<b>80</b>			<b>-134</b>	<b>14 036</b>
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-5 755			-303		-6 058
Amt/dép. autres immos incorp.	-2 037			-205		-2 242
<b>Total amt/dép. immobilisations incorporelles</b>	<b>-7 792</b>			<b>-508</b>		<b>-8 300</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>6 299</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>-508</b>	<b>-134</b>	<b>5 736</b>

(1) Le poste est principalement constitué de marques pour 3 259 K€, de la plate-forme internet pour 2 633 K€ ainsi que de logiciels.

(2) Le poste correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

La valeur d'utilité des marques est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie (voir Note 4.4.3). Si la marge incluse dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 62 K€.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3,33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans. La valeur nette à la clôture est de 1.3 M€.

## 5.3. Immobilisations corporelles

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Constructions	81					81
Installations tech, matériel & outillage	2 855	94				2 949
Matériel de bureau	2 163	116	-870		11	1 420
Matériel de transport	76					76
Immobilisations corporelles - IFRS 16	9 926	1 050	-213		99	10 862
Immobilisations corporelles en cours	172				-172	0
Autres immobilisations corporelles	4 840	203			295	5 338
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>20 113</b>	<b>1 463</b>	<b>-1 083</b>	<b>0</b>	<b>233</b>	<b>20 726</b>
Amt/dép. matériel de bureau	-1 754		864	-145		-1 035
Amt/dép. matériel transport	-54			-11		-65
Amt/dép. constructions	-81			0		-81
Amt/dép. immobilisations corporelles - IFRS 16	-3 135		213	-1 071	-72	-4 065
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-2 839			-18		-2 857
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-2 279			-387		-2 666
<b>Total amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-10 142</b>	<b>0</b>	<b>1 077</b>	<b>-1 632</b>	<b>-72</b>	<b>-10 769</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>9 971</b>	<b>1 463</b>	<b>-6</b>	<b>-1 632</b>	<b>161</b>	<b>9 957</b>

## 5.4. Actifs non courants

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Titres des sociétés non consolidées (1)	1 264				1 264
Créances rattachées à des part.	37	1			38
Intérêts courus sur créances et prêts	7				7
Autres titres immobilisés	20				20
Prêts, cautionnements et autres créances	715	45	-51		709
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>2 044</b>	<b>46</b>	<b>-51</b>	<b>0</b>	<b>2 038</b>
Dépréciations des titres	-212			0	-212
Dép autres créances ratt participat.	0				0
Dép créances ratt. et int. courus	0				0
<b>Total dép. immobilisations financières</b>	<b>-212</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-212</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>1 832</b>	<b>46</b>	<b>-51</b>	<b>0</b>	<b>1 826</b>

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

En K€	%Intérêt	Brut	Dépréciation	Net
<b>Chez Innelec Multimédia</b>				
Difintel Espagne	NS	10	10	0
Xandrie	0,87%	753	0	753
As de Com	19,00%	2	0	2
<b>Chez Innelec Technologies</b>				
Objective Soft	6,19%	2	2	0
Idm	8,09%	233	0	233
Numecent Holding ltd	0,23%	264	200	64
<b>Total valeur nette</b>		<b>1 264</b>	<b>212</b>	<b>1 052</b>

## 5.5. Actifs d'impôts différés

En K€	Mars 2024 Ouverture	Variation	Mars 2025 Clôture
Différences temporaires	274	6	280
Déficits fiscaux reportables	145	0	145
Retraitement clientèle DEG	63	-2	61
Retraitement IFRIC 21	41	6	47
Divers	41	29	70
<b>Total</b>	<b>564</b>	<b>39</b>	<b>603</b>

## 5.6. Actifs courants

En K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	57	-3			54
Stocks de marchandises	13 780	427			14 207
Dép. des stocks de marchandises	-256	0	26		-230
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>13 582</b>	<b>424</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>14 032</b>
Clients et comptes rattachés	22 321	-6 431			15 890
Factures à établir	827	-363			464
Dép. clients et comptes rattachés	-28	0	8		-20
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>23 120</b>	<b>-6 794</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>16 334</b>
Fournisseurs - avances et acomptes versés	1 039	-468			571
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	3 963	-2 951			1 012
Créances sur personnel & org. sociaux	95	43			138
Créances fiscales	3 263	-2 980			283
Autres créances	381	134			515
Etat, impôt sur les bénéfices	0	80			80
Charges constatées d'avance	743	53			796
<b>Total autres créances</b>	<b>9 484</b>	<b>-6 089</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 395</b>
Disponibilités	22 064	-8 802			13 262
<b>Total disponibilités</b>	<b>22 064</b>	<b>-8 802</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 262</b>
<b>Total actifs courants</b>	<b>68 250</b>	<b>-21 261</b>	<b>-566</b>	<b>0</b>	<b>47 023</b>

En K€	Mars 2025	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Clients et comptes rattachés	15 890	15 890	
Factures à établir	464	464	
Dép. clients et comptes rattachés	-20	-20	
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>16 334</b>	<b>16 334</b>	<b>0</b>
Fournisseurs - avances et acomptes versés	571	571	
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	1 012	1 012	
Créances sur personnel & org. sociaux	138	138	
Créances fiscales	283	283	
Autres créances	515	515	
Etat, impôt sur les bénéfices	80	80	
Charges constatées d'avance	796	796	
<b>Total autres créances</b>	<b>3 395</b>	<b>3 395</b>	<b>0</b>
<b>Total Créances par échéance</b>	<b>19 729</b>	<b>19 729</b>	<b>0</b>

## 5.7. Trésorerie et endettement financier

En K€	Mars 2024 Ouverture	Variation	Mars 2025 Clôture
Disponibilités	22 064	-8 802	13 262
<b>Trésorerie brute</b>	<b>22 064</b>	<b>-8 802</b>	<b>13 262</b>
Crédits spots	-10 025	-3 652	-13 677
<b>Trésorerie nette</b>	<b>12 039</b>	<b>-12 454</b>	<b>-415</b>
Dettes financières (hors crédits spots)	-14 289	992	-13 297
<b>Total</b>	<b>-2 250</b>	<b>-11 462</b>	<b>-13 712</b>

## 5.8. Capitaux propres

Le capital social de la société Innelec Multimédia est composé de 3 070 880 actions ordinaires au nominal de 1,53€ entièrement libérées.

## ⇒ Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de la période	Actions créées dans la période	Actions remboursées dans la période	Nombre en fin de période
Actions	1,53	3 055 647	15 233	0	3 070 880
<b>Total</b>		<b>3 055 647</b>	<b>15 233</b>	<b>0</b>	<b>3 070 880</b>

## ⇒ Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre au début de la période	Augmentations	Diminutions	Nombre en fin de période
Actions propres	85 943	13 718	0	99 661
<b>Total</b>	<b>85 943</b>	<b>13 718</b>	<b>0</b>	<b>99 661</b>

Innelec Multimédia détient 99 661 actions propres pour une valeur de 441 027€, présentées en diminution des capitaux propres.

## ⇒ Attributions gratuites d'actions

Le Conseil de Surveillance du 19 septembre 2024 a constaté l'acquisition définitive de 15 233 actions gratuites.

Un autre plan a été décidé en septembre 2024 avec l'attribution de 10 750 actions gratuites.

Les caractéristiques des plans sont les suivants :

- La valorisation des actions correspond au cours de bourse à la date d'attribution
- Les actions ne sont acquises qu'après une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an.

## ⇒ Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques car le Groupe Innelec n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circularisation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

*Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)*

	MARS 2025	MARS 2024
Nombre d'actions en circulation	3 070 880	3 055 647
Moyenne pondérée des levées d'options		
Moyenne pondérée des actions propres	- 99 661	- 85 943
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture</b>	<b>2 971 219</b>	<b>2 969 704</b>

*Calcul du résultat par action de base*

	MARS 2025	MARS 2024
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 971 219	2 969 704
Résultat net part du groupe (en K€)	- 4 305	957
<b>Par action (€)</b>	<b>- 1,45</b>	<b>0,32</b>

*Calcul du résultat par action dilué*

	MARS 2025	MARS 2024
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, hors instruments dilutifs	2 981 969	2 982 204
Résultat net part du groupe (en K€)	- 4 305	957
<b>Par action (€)</b>	<b>- 1,44</b>	<b>0,32</b>

**5.9. Intérêts minoritaires**

Les réserves et résultats relatifs aux intérêts minoritaires qui sont hors groupe sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupes.

**5.10. Provisions**

En K€	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise	Reclassements	Clôture
Autres provisions pour risques	0				0
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
Provisions pour pensions et retraites	542	100	-58		584
<b>Total provisions pour charges</b>	<b>542</b>	<b>100</b>	<b>-58</b>		<b>584</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>542</b>	<b>100</b>	<b>-58</b>		<b>584</b>

## 5.1.1. Emprunts et dettes financières

En K€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Reclassement	Variation	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	1 280			-663		617
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant - IFRS 16	6 546			117	-70	6 594
Dépôts et cautionnement reçus	50				50	50
<b>Total Dettes financières MLT</b>	<b>7 876</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-546</b>	<b>-70</b>	<b>7 261</b>
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 456		-593	663		3 526
Emprunts auprès établis. de crédit - courant - IFRS 16	771			-117		654
Affacturage	2 161				-332	1 829
Intérêts courus sur emprunts - courant	24	27				27
Crédits spots (trésorerie passive)	10 013	3 652				13 665
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	12					12
<b>Total Dettes financières CT</b>	<b>16 438</b>	<b>3 679</b>	<b>-617</b>	<b>546</b>	<b>-332</b>	<b>19 713</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>24 314</b>	<b>3 679</b>	<b>-617</b>	<b>0</b>	<b>-402</b>	<b>26 974</b>

L'ensemble des prêts sont rémunérés à un taux d'intérêt fixe.

## 5.12. Passifs courants et non courant

En K€	Ouverture	Mouvements	Clôture
Dettes fournisseurs	24 865	-15 344	9 521
Factures non parvenues	1 022	-42	980
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>25 887</b>	<b>-15 386</b>	<b>10 501</b>
Dettes sociales - courant	1 822	-435	1 387
Dettes fiscales	3 022	-832	2 190
Autres dettes	349	454	803
Etat - impôts sur les bénéfices	6	-6	0
Clients - avances et acomptes reçus	484	625	1 109
Clients - avoirs et rrr	7 613	-4 913	2 700
Prod. constatés d'avance	81	216	297
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>13 379</b>	<b>-4 891</b>	<b>8 486</b>
<b>Total passifs courants</b>	<b>39 266</b>	<b>-20 277</b>	<b>18 989</b>

  

En K€	Mars 2025	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	617		617
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant - IFRS 16	6 594		6 594
Dépôts et cautionnement reçus	50		50
<b>Total Dettes financières MLT</b>	<b>7 261</b>	<b>0</b>	<b>7 261</b>
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 526	3 526	
Emprunts auprès établis. de crédit - courant - IFRS 16	654	654	
Affacturage	1 829	1 829	
Intérêts courus sur emprunts - courant	27	27	
Crédits spots (trésorerie passive)	13 665	13 665	
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	12	12	
<b>Total Dettes financières CT</b>	<b>19 713</b>	<b>19 713</b>	<b>0</b>
Dettes fournisseurs	9 521	9 521	
Factures non parvenues	980	980	
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>10 501</b>	<b>10 501</b>	<b>0</b>
Dettes sociales - courant	1 387	1 387	
Dettes fiscales	2 190	2 190	
Autres dettes	803	803	
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	
Clients - avances et acomptes reçus	1 109	1 109	
Clients - avoirs et rrr	2 700	2 700	
Prod. constatés d'avance	297	297	
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>8 486</b>	<b>8 486</b>	<b>0</b>
<b>Total Dettes par échéance</b>	<b>45 961</b>	<b>38 700</b>	<b>7 261</b>

## 5.13. Impôts différés

## ⇒ Passifs d'impôts différés

En K€	Mars 2024 Ouverture	Variation	Mars 2025 Clôture
Retraitements de consolidation	161	0	161
Retraitement IFRIC 21	14	0	14
Retraitement IFRS 9	13	0	13
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>188</b>

## 6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

## 6.1. Chiffre d'affaires

En K€	Mars 2025	Mars 2024
Production vendue de services	1 128	1 672
Ventes de marchandises	118 265	185 297
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>119 394</b>	<b>186 969</b>

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia. Le chiffre d'affaires des ventes de marchandises du Groupe est ventilé comme suit :

## ⇒ Par Univers

En K€	31/03/2025		31/03/2024		Variation	
	CA	%	CA	%	CA	%
<b>UNIVERS</b>						
Univers Console	95 531	80%	164 877	88%	-69 346	-42%
Univers Produits dérivés	14 989	13%	14 805	8%	184	1%
Univers Professionnel	0	0%	10	0%	-10	-100%
Univers PC Grand public	2 647	2%	2 786	1%	-139	-5%
Univers Hight Tech	2 626	2%	2 420	1%	206	9%
Autres	3	0%	5	0%	-2	-40%
Divers (*)	3 598	3%	2 064	1%	1 534	74%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>119 394</b>	<b>100%</b>	<b>186 969</b>	<b>100%</b>	<b>-67 575</b>	<b>-36%</b>

(\*) la ligne Divers comprend principalement la production vendue de services

## ⇒ Par canal de distribution

En K€	31/03/2025		31/03/2024		Variation	
	CA	%	CA	%	CA	%
<b>CANAL DISTRIBUTION</b>						
Commerce de proximité et revendeurs professionnel	9 256	8%	12 501	7%	-3 245	-26%
Commerce électronique et Vente à distance	3 385	3%	3 805	2%	-420	-11%
Grande distribution et Grands Magasins	56 654	47%	98 790	53%	-42 136	-43%
Multi-Spécialistes	46 502	39%	69 810	37%	-23 308	-33%
Divers (*)	3 598	3%	2 064	1%	1 534	74%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>119 394</b>	<b>100%</b>	<b>186 969</b>	<b>100%</b>	<b>-67 575</b>	<b>-36%</b>

(\*) la ligne Divers comprend principalement la production vendue de services

⇒ Par zone géographique

En K€	31/03/2025		31/03/2024		Variation	
	CA	%	CA	%	CA	%
<b>Zone Géographique</b>						
France	107 411	90%	159 869	86%	-52 458	-33%
Europe	5 090	4%	21 544	12%	-16 454	-76%
Afrique	2 919	2%	2 898	2%	21	1%
Autres Zones	376	0%	595	0%	-219	-37%
Divers (*)	3 598	3%	2 064	1%	1 534	74%
<b>TOTAL</b>	<b>119 394</b>	<b>100%</b>	<b>186 969</b>	<b>100%</b>	<b>-67 575</b>	<b>-36%</b>

(\*) la ligne Divers comprend principalement la production vendue de services

## 6.2. Détail des autres produits

En K€	Mars 2025	Mars 2024
Autres produits	102	662
Production immobilisée	0	388
Transferts de charges d'exploitation	0	0
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>102</b>	<b>1 050</b>

## 6.3. Détail des charges externes

En K€	Mars 2025	Mars 2024	Variation
Achat d'études	-323	-422	99
Achats non stockés de matières et fournitures	-298	-334	36
Sous-traitance générale	0	-11	11
Locations et charges locatives	-788	-721	-67
Entretiens et réparations	-357	-357	0
Primes d'assurance	-500	-719	219
Divers	-167	-133	-34
Personnel interimaire	-174	-796	622
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-752	-855	103
Publicités	-228	-264	36
Transports	-1 706	-2 207	501
Déplacements, missions	-356	-594	238
Frais postaux	-174	-152	-22
Services bancaires	-170	-193	23
Autres charges externes	-909	-858	-51
<b>Total Services extérieurs</b>	<b>-6 902</b>	<b>-8 615</b>	<b>1 713</b>

Le poste « locations et charges locatives » comprend les contrats de location de matériels logistiques et de bureau de faible valeur.

## 6.4. Détail des charges de personnel

En K€	Mars 2025	Mars 2024
Rémunérations du personnel	-5 338	-5 815
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 174	-2 650
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-179	-141
IFRS 2 - Attribution gratuite d'actions	-17	-57
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-7 708</b>	<b>-8 663</b>

En réponse à la conjoncture défavorable, le Groupe a mis en œuvre dès juin 2024 un plan d'économies incluant une première réduction d'effectifs de 9 personnes. Un second plan de réduction d'effectifs a été lancé au cours du second semestre. Ce plan a été finalisé fin décembre 2024.

## 6.5. Autres produits et charges opérationnels

En K€	Mars 2025	Mars 2024
Autres produits et charges opérationnels (1)	- 1 008	- 142
Résultat sur cession de participations	-	-
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>- 1 008</b>	<b>- 142</b>

(1) Les autres charges opérationnelles correspondent au plan de réduction des effectifs.

Les autres charges opérationnelles non courantes correspondent à des éléments inhabituels par leur nature et leur importance, et sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé afin de fournir une information pertinente sur la performance opérationnelle récurrente du Groupe.

### 6.6. Variation nette des amortissements et dépréciations

En K€	Mars 2025	Mars 2024
Rep. dép. des stocks mp et marchandises	256	186
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-230	-256
Dot./prov. engagements de retraite	0	-51
Rep./prov. engagements de retraite	58	64
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-557	-403
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-613	-554
Dot./dép. des actifs circulants	-10	-24
Dot./amt. droit d'utilisation - IFRS 16	-1 070	-921
Rep./dép. des créances et actif circulant	18	5
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-2 148</b>	<b>-1 954</b>

### 6.7. Détail du résultat financier

en K€	Mars 2025	Mars 2024
Coût de l'endettement (1)	-1 265	-1 061
Pertes de change sur autres dettes et créances	-1	-43
Autres charges financières	-24	-94
Gains de change sur autres dettes et créances	6	52
Autres produits financiers	154	88
<b>Total Résultat financier</b>	<b>-1 130</b>	<b>-1 058</b>

(1) Charges d'intérêts sur IFRS 16 : 295 K€

### 6.8. Impôt sur les bénéfices

en K€	Mars 2025	Mars 2024
Impôts différés	16	-323
Impôt exigible	0	-80
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>16</b>	<b>-403</b>

### ⇒ Preuve d'impôt

En K€	Mars 2025	Mars 2024
Résultat avant impôt	- 4 321	1 360
Taux d'impôt	25%	25%
<b>Total charge d'impôt théorique</b>	<b>- 1 080</b>	<b>340</b>
Effet des différentiels de taux d'impositions	-	-
Effet des différences permanentes	1 064	393
Déficit non activé	-	- 330
Autres retraitements	-	-
<b>Impôt consolidé (1)</b>	<b>- 16</b>	<b>403</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>0%</b>	<b>30%</b>

(1) Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt

### 7. HONORAIRE DES CAC

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimédia s'élèvent à 152 K€ au total.

En K€	Innelec Multimédia	Jeux Vidéo & Co	Innelec Technologies	Mars 2025
<b>DELOITTE</b>				
Honoraires liés à la certification des comptes	108	10	5	123
Honoraires liés à d'autres services	-	-	-	-
<b>GATTI CONSEIL</b>				
Honoraires liés à la certification des comptes	29	-	-	29
Honoraires liés à d'autres services	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>152</b>

### 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### ⇒ Clauses de covenants

Au 31 mars 2025, Innelec Multimédia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

## 9. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

### 9.1. Effectif moyen

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

Effectif moyen	Mars 2025	Mars 2024
Cadres	48	54
Agents de maitrise	13	16
Employés	32	38
Apprentis	15	18
Dirigeant	1	1
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>127</b>

### 9.2. Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 297 K€.

En K€	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature voiture	Nombre de bons de souscription	TOTAL
Denis THEBAUD	-	-	41	-	-	41
Nicolas BERTHOU	230	19	-	7	-	256
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>19</b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>297</b>

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance du 19 septembre 2024 a constaté l'acquisition définitive de 15 233 actions gratuites auprès des dirigeants et à différents collaborateurs de la société dont 3 975 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Par ailleurs, la société Innelec Multimedia a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement de 65% d'un an de salaire en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave). Par ailleurs, la société Innelec Multimedia, dans un tel cas, versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou.

A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

### 9.3. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

### 9.4. Parties liées

Le groupe a un engagement triennal pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat détenue par M. Thébaud. La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025, la somme de 257 000 € hors taxes au titre des loyers.

### 9.5. Principaux risques

#### ⇒ Risque de taux

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

#### ⇒ Risque de change

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

#### ⇒ Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

#### ⇒ Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe Innelec est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

La Direction Générale centralise l'ensemble des besoins de financement du Groupe et les négociations avec les établissements financiers de façon à renforcer la maîtrise des conditions de financement.

Le Groupe dispose de lignes de crédits spots dont le montant s'élève à 13 665 K€ au 31 mars 2025 à échéance 1 mois. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Les crédits spots sont accordés sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire.

Le Groupe a également recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Il n'y pas d'effets escomptés non échus au 31 mars 2025.

La ventilation des dettes financières du Groupe (hors IFRS 16 et affacturage) par échéance est la suivante :

En K€	Non déterminé	Moins d'un mois		Entre 1 et 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 à 5 ans		plus de 5 ans		TOTAL
		Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	
Emprunts auprès des établissements de crédit		65	2	129	4	469	14	617	31	-	-	1 332
Dépôts et cautionnement	50				-							50
Crédits spots+ Dailly+contrat crédit tva		13 650										13 650
Intérêts courus		39										39
Autres dettes												-
<b>Total dettes financières</b>	<b>50</b>	<b>13 753</b>	<b>2</b>	<b>129</b>	<b>4</b>	<b>469</b>	<b>14</b>	<b>617</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 071</b>
Total dettes financières au coût amorti		65		129		469		617				1 280
Effets escomptés non échus												-
<b>total passifs financiers</b>		<b>65</b>	<b>-</b>	<b>129</b>	<b>-</b>	<b>469</b>	<b>-</b>	<b>617</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 280</b>

## INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

PANTIN 93500

---

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

---

Gatti Conseil  
68, rue Albert Perdreux  
78140 Vélizy-Villacoublay  
SARL au capital de 10 000 €  
807 517 776 RCS Versailles  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme  
45 rue Delizy,  
PANTIN 93500

---

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

---

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

#### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### 1. Convention de prestation de service a été signée avec Nabuboto

#### **Administrateur concerné**

Monsieur Denis Thébaud agissant en qualité de Président de la Société Nabuboto et Président du Conseil de Surveillance d'INNELEC MULTIMEDIA.

#### **Nature et motif**

Convention d'animation et de prestations de services ayant pour objet :

- l'animation du Groupe ;
- l'exécution de prestations de services à la diligence de Nabuboto au profit d'INNELEC MULTIMEDIA.

#### **Modalités**

Les prestations assurées par Nabuboto seront facturées en fonction du « coût global complet » augmenté d'une marge de 10 %.

Le coût global comprend toutes les charges d'exploitation de la société concernée (ligne GF du compte de résultat) à l'exception de l'ensemble des charges propres de Nabuboto.

A ce titre 16 326,76 € ont été provisionnés chez INNELEC MULTIMEDIA au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil de surveillance en date du 7 juillet 2022 et s'est poursuivie depuis.

## **2. Contrat de Bail de sous-location d'une partie des locaux à la société Xandrie**

### **Administrateurs concernés**

- Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Générale de la SA Xandrie
- Monsieur Christian Tellier, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous membres du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et Administrateur de la SA Xandrie.

### **Nature et Motifs**

Un bail de sous-location de locaux sis au 45 rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre Innelec Multimédia et Xandrie le 3 juin 2017, et approuvé par le Conseil d'Administration le 12 juin 2017, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et approuvé par celle-ci. Innelec Multimédia disposait de bureaux disponibles à la suite de sa réorganisation. La société XANDRIE recherchait des bureaux supplémentaires de manière à pouvoir regrouper toutes ses activités dans un même lieu. Les deux sociétés se sont rapprochées et ont convenu ce bail le 3 juin 2017. Ce qui permettait à Innelec Multimédia de sous-louer des surfaces inoccupées et de recevoir des revenus de cette sous-location.

Dans le cadre de son développement la société Xandrie souhaitait occuper des surfaces complémentaires dont disposait Innelec Multimédia, un avenant à ce contrat de sous-location a, donc, été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 et approuvé par celle-ci.

A compter du 1er avril 2019, La société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ces nouveaux besoins de surface, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019.

### **Modalités**

A effet du 1er avril 2019, la surface sous-louée est passé de 1 096.50 m<sup>2</sup> à 918 m<sup>2</sup> (modification de l'article 1er), le loyer passe de 98 000€ à 86 000€ (modification de l'article 3), le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000€ (modification de l'article 13), la quote-part des charges de toutes natures prises en charge par Xandrie SA passe de 18.95 % à 15.87 % (modification de l'article 14 §2).

A effet du 1er avril 2022, le loyer passe de 86 000 € à 128 500 € (modification de l'article 3) afin de prendre en compte une augmentation des charges de copropriété liée aux travaux importants prévus dès 2022 et pour plusieurs années, une révision des taxes bureaux-foncieres et des coûts d'aménagement et d'entretien des locaux pour lesquels INNELEC a consacré un effort budgétaire particulier, le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est portée à 26 800 € (modification de l'article 13), le coût d'aménagement des locaux sera pris en charge partiellement par XANDRIE pour un montant total de 100 000 € répartis de 2021 à 2025 soit un montant annuel de 20 000 € (modification de l'article 14).

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE s'est élevé à 182 300 €.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration du 12 juin 2019 et s'est poursuivie depuis.

## **3. Convention avec la SCI Innobat**

### **Administrateur concerné**

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et gérant de la SCI Innobat.

### **Nature**

La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025, la somme de :

- 224 385,75 € hors taxes au titre des loyers,
- 93 659,51 € hors taxes au titre des charges locatives
- 58 947,53 € hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

#### 4. Assurance Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

##### **Personnes concernées**

Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire

##### **Nature**

Une Assurance Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) a été souscrite par Innelec Multimédia SA au profit de Monsieur Nicolas Berthou. En cas de départ, M. Nicolas Berthou recevrait un versement de 65 % d'un an de salaire de la part de l'assurance. La prime annuelle est de 8 634,82 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2017 et s'est poursuivie depuis.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil de surveillance n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-88-1 du code de commerce.

Velizy-Villacoublay et Paris- La Défense, le 29 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil    Deloitte & Associés

**BERTRAND GATTI** 

Bertrand Gatti    Benjamin HADDAD

## INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,  
PANTIN 93500

---

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2025**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

---

Gatti Conseil

68, rue Albert Perdreux  
78140 Vélizy-Villacoublay  
SARL au capital de 10 000 €  
807 517 776 RCS Versailles  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,  
PANTIN 93500

---

### Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

---

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble,

et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 712 660 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Vélizy-Villacoublay et Paris- La Défense, le 29 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil      Deloitte & Associés

**BERTRAND GATTI** 

Bertrand Gatti      Benjamin HADDAD

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées (Art. L.225-115) pour l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élève à 712 660 euros.

Fait à PANTIN le 26 juin 2025

Nicolas BERTHOU



## INNELEC MULTIMEDIA

Société par actions

45 rue Delizy, 93692 PANTIN

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2025 - résolution n°11

Gatti Conseil  
68, rue Albert Perdreux  
78140 Vélizy-Villacoublay  
SARL au capital de 10 000 €  
807 517 776 RCS Versailles  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à  
la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## INNELEC MULTIMEDIA

Société par actions

45 rue Delizy, 93692 PANTIN

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte - du 18 septembre 2025 - résolution n°11

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, au bénéfice des salariés et mandataires sociaux ayant le statut de salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10 % au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'option de souscription ou d'achats d'action susceptibles d'être consenties au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 100 000.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 2 ans à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription *ou* d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription *ou* d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 29 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil      Deloitte & Associés

**BERTRAND GATTI**



Bertrand Gatti      Benjamin HADDAD

## INNELEC MULTIMEDIA

Société par actions

45 rue Delizy, 93692 PANTIN

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2024 – Résolution n°9

Gatti Conseil  
68, rue Albert Perdreux  
78140 Vélizy-Villacoublay  
SARL au capital de 10 000 €  
807 517 776 RCS Versailles  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## INNELEC MULTIMEDIA

Société par actions

45 rue Delizy, 93692 PANTIN

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 18 septembre 2025 – Résolution n°9

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

## **RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Votre assemblée générale vous propose de déléguer au Conseil de Surveillance, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 29 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil      Deloitte & Associés

**BERTRAND GATTI**



Bertrand Gatti      Benjamin HADDAD

Le 26 juin 2025

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2025 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons, par ailleurs, à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise qui se trouve à la suite du présent rapport.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

### **Faits Marquants de l'exercice 2024-2025 :**

#### Le marché du gaming en forte baisse :

Après plusieurs années de croissance le marché du gaming a été marqué par une baisse significative de -26,6% répartie de la manière suivante :

- Sur les consoles de jeux : -35%, qui s'explique par la baisse des ventes de la PlayStation PS5 après une très forte année 2023, l'attente des consommateurs en prévision du lancement de la Nintendo Switch 2 en juin 2025 et l'effondrement des ventes de consoles Microsoft Xbox.
- Sur les accessoires gaming : -6 %, en lien avec la baisse des achats de consoles, avec cependant le renouvellement du parc en place.
- Sur les jeux : -26 % après une année 2023 marquée par la sortie de Zelda sur Switch, et la très faible qualité éditoriale sur l'exercice 2024/2025.

Cette décroissance conjoncturelle a fortement impacté les ventes d'Innelec qui a subi une forte baisse de la demande de ses clients.

Concernant l'activité « produits dérivés » il n'existe pas de panel officiel (type GSD ou GSK), mais les informations remontées des différents acteurs de ce marché permettent d'évaluer un marché en baisse de 15% sur l'exercice.

#### Restructuration de la grande distribution alimentaires (GSA) :

En décembre 2023 le groupe Casino a annoncé la vente ses hypermarchés aux groupes Intermarché et Auchan. Géant Casino était un client historique d'Innelec qui assurait l'intégralité de la fourniture des produits gaming et produits dérivés à l'enseigne. La fourniture de ces produits a donc été totalement arrêtée sur l'exercice 2024-2025.

Au début de l'année 2024 le groupe Cora a annoncé la vente de ses hypermarchés au groupe Carrefour pour une reprise effective sur la fin de l'année 2024. Cora était un client historique d'Innelec qui assurait l'intégralité de la fourniture des produits gaming et une part significative des produits dérivés à l'enseigne. La vente de ces produits à l'enseigne a donc été fortement réduite sur l'exercice 2024-2025.

Innelec s'est rapprochée d'Auchan, Intermarché et Carrefour pour établir de nouveaux accords commerciaux, sans pour autant compenser les pertes liées à ces deux cessions d'activité.

Innelec annonce également la signature d'un contrat de distribution avec l'enseigne coopérative U (plus de 200 points de vente facturés pour un chiffre d'affaires annuel attendu supérieur à 12 M€) portant sur la fourniture de jeux, consoles, accessoires et produits dérivés, dès mi-mars 2025.

#### L'arrêt de la commercialisation des cartes prépayées par PlayStation :

Innelec, partenaire historique de Sony Playstation, commercialisait en plus des consoles, jeux et accessoires, des cartes prépayées pour les magasins indépendants en France et à l'international, qui n'avaient pas accès aux systèmes d'achat en dématérialisé (type cartes Posa).

La décision d'arrêt de la commercialisation par PlayStation de ces cartes prépayées physiques a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la société, même si la contribution en marge était faible.

#### Deux plans de réduction des effectifs et un plan de réduction des coûts :

Dès le mois de juin 2024, INNELEC a engagé des mesures d'économies pour adapter son organisation et limiter l'impact de cette évolution conjoncturelle du marché sur sa rentabilité, avec un plan de réduction des frais généraux de 1 M€ en année pleine.

Ce plan de réduction des autres achats et charges externes a été accompagné d'un plan de réduction des effectifs de 9 personnes permettant d'économiser 1 M€ supplémentaire en base annuelle (salaires, charges et frais associés...).

Un second plan de réduction d'effectifs a été lancé au cours du second semestre. Ce plan, finalisé à fin décembre 2024, permet de générer une économie annuelle de 1,3 M€ dès le 1<sup>er</sup> avril 2025.

L'ensemble des coûts liés à ces deux plans de réduction d'effectifs a été comptabilisé sur l'exercice et permet de commencer l'exercice 2025-2026 avec une base de coûts de personnel réduite de 2,3 M€ par rapport à l'exercice passé.

#### Signature de nouveaux accords de distribution :

Au cours de l'exercice 2024-2025 Innelec a mené des négociations pour étendre son offre. Nous pouvons noter pour les plus significatifs :

- Turtle Beach, fabricant américain spécialisé dans les casques audios pour jeux vidéo. Fondée en 1975, la marque s'est imposée comme un leader sur les accessoires consoles et PC avec des gammes comme Stealth et Recon. Le partenariat avec INNELEC vise à couvrir la GSA décentralisée (dont Leclerc et U) et les territoires des DROM COM.
- SanDisk, entreprise fondée en 1988. Elle est reconnue pour ses cartes mémoire, clés USB et SSD. SanDisk a été pionnière dans le développement de la mémoire flash. Ses produits sont très utilisés dans les appareils photo, smartphones, ordinateurs et consoles de jeu. Innelec va accompagner le développement de la gamme Sandisk dans les rayons Gaming, et hors Gaming.
- Konami, entreprise japonaise nous a confié la distribution des cartes gaming à collectionner Yu Gi Oh. Cette offre complète celle des cartes Magic, dont nous avons déjà la distribution, sur un marché appelé à être en forte croissance au cours des 5 prochaines années.
- Plastoy, filiale du groupe Media Participation, a confié à Innelec la distribution de figurines avec des licences AAA : Naruto, Asterix, Goldorak, One Piece, Dragonball... Cette distribution couvre l'ensemble du retail en France et en Belgique ainsi que la distribution exclusive sur Amazon Europe.

L'ensemble de ces accords va venir enrichir le portefeuille d'Innelec sur les prochains exercices.

#### Mise en service du nouveau WMS « GEODE » :

Depuis août 2023 les équipes logistiques et IT ont préparé la migration du système d'exploitation de l'entrepôt (TOLAS + CIUCH) vers GEODE, qui est le WMS de SAGE. La base article a été transférée sur cette nouvelle plateforme et nous a permis de revoir l'organisation de l'entrepôt et l'optimisation des flux.

La mise en place de ce nouveau WMS a été effectuée durant les ponts des 8 au 12 mai 2024 pour ne pas affecter la production et les services aux clients. Les équipes logistiques et IT se sont mobilisées pour assurer cette migration qui s'est effectuée sans rupture de production ni perte d'information.

Ce nouveau WMS s'accompagne de nouvelles procédures de traitement des commandes et de sécurisation des process, tout en optimisant le remplissage des cartons pour un meilleur calage des produits et une optimisation des coûts de transports. Ce nouvel outil doit permettre également des gains de productivité significatifs pour les prochains exercices.

#### **1) Activités de la société :**

Le chiffre d'affaires (comptes sociaux) s'est élevé à 119,3 M€ pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 187,3 M€ soit une baisse de 36,36 %.

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère, Innelec Multimédia, ventilé comme suit (en euros) :

## Par Univers

Univers	31/03/2025		31/03/2024		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Univers Console	95 531	80,10%	164 877	138,25%	-69 346	-42,06%
Univers Produits dérivés	14 989	12,57%	14 805	12,41%	184	1,24%
Univers Professionnel	0	0,00%	10	0,01%	-10	-99,90%
Univers PC Grand public	2 647	2,22%	2 786	2,34%	-139	-5,00%
Univers High Tech	2 626	2,20%	2 420	2,03%	206	8,51%
Autres	3	0,00%	5	0,00%	-3	-52,59%
Divers (*)	3 463	2,90%	2 487	2,09%	976	39,22%
<b>TOTAL</b>	<b>119 259</b>	<b>100,00%</b>	<b>187 392</b>	<b>100,00%</b>	<b>-68 133</b>	<b>-36,36%</b>

(\*) Au 31.03.25, la ligne Divers comprend principalement 1 257 K€ de production vendue de services

(\*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

## Par canal de distribution

Canal de distribution	31/03/2025		31/03/2024		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Grande distribution - Grand magasin	56 654	47,50%	98 790	82,84%	-42 136	-42,65%
Multi-spécialistes	46 502	38,99%	69 810	58,54%	-23 308	-33,39%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	9 256	7,76%	12 501	10,48%	-3 245	-25,96%
Web	3 385	2,84%	3 805	3,19%	-420	-11,04%
Divers	3 463	2,90%	2 487	2,09%	976	39,24%
<b>TOTAL</b>	<b>119 259</b>	<b>100,00%</b>	<b>187 392</b>	<b>100,00%</b>	<b>-68 133</b>	<b>-36,36%</b>

(\*) Au 31.03.25, la ligne Divers comprend principalement 1 257 K€ de production vendue de services

(\*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

## Par zone géographique

Zone Géographique	31/03/2025		31/03/2024		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
France	107 411	90,07%	159 869	134,05%	-52 458	-32,81%
Europe	5 090	4,27%	21 544	18,06%	-16 454	-76,37%
Afrique	2 919	2,45%	2 898	2,43%	21	0,73%
Autres zones	376	0,32%	595	0,50%	-219	-36,79%
Divers	3 463	2,90%	2 487	2,09%	976	39,24%
<b>TOTAL</b>	<b>119 259</b>	<b>100,00%</b>	<b>187 392</b>	<b>100,00%</b>	<b>-68 133</b>	<b>-36,36%</b>

(\*) Au 31.03.25, la ligne Divers comprend principalement 1 257 K€ de production vendue de services

(\*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

## 1-1 Marge commerciale :

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 14,4 M€ contre 20,4 M€ au cours de l'exercice précédent.

## 1-2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à -2,508 Millions d'Euros. (2,213 M€ réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024)

## 1-3 Résultat net comptable

Le résultat financier net s'élève à -1,2 M€ au lieu de -1,7 M€ lors de l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôts et éléments exceptionnels s'élève -3,7 M€. Au 31 mars 2024, il était de 0,5 M€.

Le résultat exceptionnel est de -1 M€ au lieu de 0,6 M€ lors de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est de 0,06 M€. Il était de 0,2 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est de -4,8 M€ contre 0,95 M€ au 31 mars 2024.

## 1-4 Evolution de la structure du bilan

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2025 un total de 20,7 M€, à comparer à 25,5 M€ au 31 mars 2024.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 17,8 M€ (14,8 M€ au 31 mars 2024). La part à moins d'un an représente 13,5 M€ et la part de 1 à 5 ans 0,6 M€.

Les immobilisations nettes représentent 13 M€. Par ailleurs, Innelec Multimédia détient une participation nette de 1 M€ dans le capital d'Innelec Technologies et aucune participation dans le capital de Jeux Vidéo and Co

Les stocks s'élèvent à 13,9 M€. Ils représentaient 13,5 M€ au 31 mars 2024. Le total de l'actif circulant s'élève à 45,4 M€ (contre 62,6 M€ au 31 mars 2024) dont des disponibilités (hors valeurs mobilières de placement) s'élèvent à 12 M€ au 31 mars 2025, contre 22 M€ pour l'exercice précédent.

## 2) Filiales et participations

### 2.1- Innelec Technologies :

Innelec Technologies regroupe deux participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, et Numecent Holding. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Numecent Holding est une société de technologies américaine valorisée dans les comptes de notre filiale pour 263 K€ et provisionnée à hauteur de 200 K€. La société a procédé à plusieurs augmentations de capital que nous n'avons pas suivies. Notre participation dans cette affaire est inférieure à 1 %.

IDM - Ingénierie Diffusion Multimédia - est à la fois un éditeur de logiciels et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 8,09 % représentant une valeur nette comptable de 325 K€.

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant de 250 K€ dans les comptes d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2025, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 14,3 K€ de charges. Après 3,6 K€ de produits financiers, le résultat net est de -7,98 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 630 K€ au 31 mars 2025.

## 2.2- Jeux Vidéo & Co :

Jeux Vidéo & Co n'exploite plus qu'un seul magasin Ultima détenu en propre, situé à Saint Malo.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élève à 0,25 M€, contre 0,26 M€ au 31 mars 2024.

Le résultat d'exploitation est de -0,2 M€.

Le résultat net est de -0,2 M€. Au 31 mars 2024, le résultat net était de -0,3 M€.

Au 31 mars 2025, les capitaux propres de Jeux Vidéo & Co représentent -0,5 M€, à comparer au capital social de 0,04 M€. Toutefois, dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue de soutenir sa filiale Jeux Vidéo and Co.

## 2.3- MDA

Notre filiale M.D.A. est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain. Elle n'a pas encore démarré une activité réelle. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, M.D.A. n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. Compte tenu de différents frais, le résultat après impôts de M.D.A. est de - 5,4 K€.

## 2.4- Konix Interactive Limited.

Cette société est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2025, cette société n'a pas démarré son activité.

## 2.5- Xandrie

La participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie est de 0,87 % au 31 mars 2025.

Nous rappelons que Xandrie est propriétaire d'une plate-forme de streaming et de téléchargement de musiques : Qobuz. Au cours de l'exercice, la société a lancé son service de streaming au Japon avec succès, lui permettant d'enregistrer une croissance de son chiffre d'affaires de 9,9%.

L'ouverture du Japon, 2ème marché mondial pour la musique enregistrée, la gestion étroite des coûts opérationnels et des actions marketing ciblées ont permis à Xandrie de poursuivre sa marche vers la rentabilité.

## 3) Comptes Consolidés

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Sont intégrées Innelec Technologies, et Jeux Vidéo and Co, auxquelles il faut ajouter Konix Interactive Ltd et Multimédia Distribution Afrique.

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 119,4 M€ contre 187,0 M€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Le résultat opérationnel courant avant éléments non récurrents est de -2,2 M€ (2,6 M€ au 31 mars 2024). Le résultat opérationnel non courant d'élève à -1 M€.

Au 31 mars 2025, l'impôt sur les bénéfices s'élève à 0,02 M€.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à -4,3 M€ contre (0,96 M€ au 31 mars 2024)

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 18.8 M€ au 31 mars 2025 par rapport à 23,1 M€ au 31 mars 2024. L'endettement net du Groupe est de 4,14 M€ hors IFRS16 et factor contre 4,73 M€ au 31 mars 2024.

La trésorerie nette s'élève à -0,4 M€ contre 12,04 M€ au 31 mars 2024.

## 4) Echéances Innelec Multimédia (comptes sociaux) au 31 mars 2025

- Fournisseurs

	Article D. 441 I. 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	210	32	35	122	399
Montant total des factures concernées : TTC	739 280	-251 775	-51 282	-124 983	311 240
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	0,66%	-0,23%	-0,05%	-0,11%	0,28%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT	NON APPLICABLE				
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30 J net - 45j net - 45j fdm - 60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs incluent des avoirs non remboursés au 31/03/2025.

- Clients

<b>Article D. 4411.2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>					
	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total (1 jour et plus)</b>
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
<b>Nombre de factures concernées</b>	2 107	671	559	8 749	12 086
<b>Montant total des factures concernées : TTC</b>	1 455 926	247 550	220 399	1 225 630	3 149 505
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT</b>	NON APPLICABLE				
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT</b>	1,22%	0,21%	0,18%	1,03%	2,64%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
<b>Nombre de factures exclues</b>	NEANT				
<b>Montant total des factures exclues : HT</b>	NEANT				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	DELAIS LEGAUX : (30j net -60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs incluent des avoirs non remboursés au 31/03/2025.

#### 4) **Autres informations**

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe n'a engagé aucune dépense de recherche.

Notre société n'est pas touchée par les risques et les contraintes liés à l'environnement.

#### 5) **Informations sociales (consolidées)**

Au 31 mars 2025, le Groupe Innelec Multimédia employait 101 personnes (127 au 31 mars 2024) réparties entre 86 contrats à durée indéterminée, et 15 contrats d'Apprentissage. En outre, et compte tenu de la saisonnalité, nous faisons appel à 3,83 intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 12 embauches alors que 32 personnes quittaient notre groupe.

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 203 433 pour Innelec.

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé 7,7 M€, montant en baisse de 955 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons payé un total de 81,1 K€ de dépenses de formation.

#### 6) **Evolution de la situation 2024-2025 :**

Au cours de l'exercice 2024-2025, la transformation du paysage économique, notamment dans les enseignes de Grande Distribution Alimentaire (GSA) a impacté sensiblement le chiffre d'affaires de l'exercice. Nous nous étions néanmoins préparés à cet impact pour en réduire au maximum les effets, notamment en développant le référencement dans les enseignes comme Carrefour et Auchan, mais aussi en signant dès le début 2025 de nouveaux accords commerciaux avec de nouvelles enseignes (notamment U Enseigne).

#### 7) **Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte nette de - 4 795 K€.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte nette part du groupe de - 4 305 K€

Pour l'exercice clos au 31 mars 2025, nous vous proposons d'affecter la perte sociale de l'exercice soit - 4 795 K€ au Report à Nouveau qui s'élève à 10 366 618,03 € au 31 mars 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende net	
2021-2022	0,40 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2022-2023	0,50 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2023-2024	Néant	Abattement 40 % art.158-3 du CGI

#### 8) **Dépenses non déductibles fiscalement :**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 78 042 €.

#### 9) **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices. (Annexe 1)

### **10) Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce**

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux membres du Conseil de Surveillance.

L'ensemble des conventions qui ont déjà été approuvées par votre Assemblée s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Notre société a signé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 avec la société Nabuboto, par ailleurs notre actionnaire majoritaire, une convention d'animation et de prestation de service.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, dans sa séance du 24 juillet 2020, le Conseil d'Administration a adopté sa charte interne sur les conventions réglementées et libres en application des dispositions de la Loi Pacte du 22 mai 2019. Cette charte est publiée sur le site internet de la société.

### **11) Mandataires sociaux :**

Au 31 mars 2025, la société était une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Elle avait pour Mandataires sociaux :

Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)  
Monsieur Sébastien Rams, Membre du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)  
Monsieur Juan Vidueira, Membre du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)  
Madame Nathalie Kaczmar, membre du Directoire (depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024)  
Monsieur Denis Thebaud, Président du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)  
Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Vice-président du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)  
Monsieur Christian Tellier, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)  
Monsieur Jean-Charles Thébaud, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)  
Madame Laura Barnac, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 3 décembre 2020)  
Madame Marie-Caroline Thébaud, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)  
Monsieur Albert Benatar, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)  
Monsieur Gérard Youna, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)  
Madame Martine Depas, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

### **12) Commissaires aux Comptes**

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires de nos Commissaires aux Comptes comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent au total à 151 620 € dont 123 000 € pour le Cabinet Deloitte et associés (dont 15 000 € pour les filiales du Groupe) et 28 620 € pour le cabinet Gatti Conseil. Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés.

### **13) Augmentations de capital :**

Votre Conseil de Surveillance a constaté au cours de l'exercice une augmentation de capital :

La création de 15 233 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'attribution définitive de 15 233 actions gratuites à des membres du personnel (constaté par le Conseil de Surveillance du 19 septembre 2024). Le nombre d'actions est porté de 3 055 647 à 3 070 880. Le capital est porté de 4 675 140 € à 4 698 447 €

En conséquence, nous vous demandons de ratifier ces augmentations de capital et de modifier les statuts de la société en leur article 6 en ajoutant le paragraphe suivant :

« L'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2025 ratifie une augmentation de capital constatée par les Conseils de Surveillance dans ses séances des 1<sup>er</sup> septembre 2025 portant le capital de 4 675 140 € à 4 698 447 € ».

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé :

« Le capital social est fixé à la somme de 4 698 447 € divisé en 3 070 880 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 € »

### **14) Contrat de liquidité :**

Notre Contrat de liquidité est toujours en cours et au 31 mars 2025, nous détenons 99 601 actions en propre (85 943 actions au 31 mars 2024).

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024 et elle arrive à l'échéance le 17 mars 2026.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 19 mars 2027 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 15 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 99 601 actions au 31 mars 2025, un programme d'un montant maximum de 3 160 315 €.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions évoqué ci-dessus.

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil de Surveillance en vue de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

#### 15) Répartition du capital :

Au 31 mars 2025, les membres du Directoire détenaient le nombre d'actions suivant :

Membres du Directoire	Nombre d'actions	Nombre d'AGA attribuées	Total
N. Berthou	3 000	3 975	6 975
S. Rams	6 491	1 325	7 816
J. Vidueira	5 860	1 325	7 185
N. Kaczmar	1 000	1 325	2 325

Au 31/03/2025 les Membres du Conseil de Surveillance détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Denis Thébaud (de façon directe ou indirecte)	1 800 229
Dont Usufruit	144 558
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Nue propriété)	48 186
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Nue Propriété)	48 186
Monsieur Christian Tellier	0
Monsieur Jean-Pierre Bourdon	79
Monsieur Albert Benatar	71
Madame Laura Barnac	0
Monsieur Gérard Youna	10
Madame Martine Depas	1

Au 31/03/2025, le capital de la société était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de D.D.V.
Famille Thébaud	1 820 206	59,27%	3 640 412	75,33%
M. Nicolas Berthou	6 975	0,23%	6 975	0,14%
M. Sébastien Rams	7 816	0,25%	13 307	0,28%
M. Juan Vidueira	7 185	0,23%	12 045	0,25%
Mme Nathalie Kaczmar	2 325	0,08%	2 325	0,05%
Innelec (Auto détention)	99 601	3,24%	0	0,00%
Public	1 126 772	36,69%	1 157 662	23,95%
Total	3 070 880	100%	4 832 726	100%

#### 16) Principaux risques auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers.

##### • Situation actuelle

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits à la suite d'un dommage industriel ou informatique, le manque de composants – apparu depuis la crise du Covid 19 en Asie, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clefs de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs et les risques informatiques : ERP et bureautique, le climat conjoncturel (guerres, grèves, etc.) entraînant une baisse sensible de la consommation. Enfin des risques d'augmentation des coûts de transports et les évolutions de la parité Euros /Dollar qui peuvent jouer sur la rentabilité de la société.

En outre, la notion de risque a été élargie pour englober les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le Conseil de Surveillance et les risques opérationnels qui concernent le Directoire et le Comité Exécutif au sens large, avec l'établissement d'une cartographie de ces risques et la mise en place d'un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi.

- **Gestion et présentation**

1) *Contrats avec les clients* : Tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients et de ses fournisseurs ; tous les contrats clients sont écrits et/ou vérifiés juridiquement par le Secrétaire Général et validés par le Président du Directoire et/ou le Directeur Général adjoint avant l'envoi aux clients. Un double de l'ensemble des contrats est scanné et tenu à jour par le Secrétariat Général.

2) *Organisation des ventes* : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité. Ce guide intègre notamment les modifications liées au changement de la législation sociale et commerciale, ainsi que les mises à jour annuelles des conditions de vente de la société.

3) *Piratage des produits* : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

4) *Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs* : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont, si nécessaire, soumis aux recommandations juridiques du Secrétaire Général, puis validés par le Directeur des Achats et visés par le Président du Directoire et qui couvrent les différents aspects usuels (volume, prix, paiement) nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société : Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, et Business Unit se réunit chaque vendredi et propose au Président du Directoire les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Unit. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur des achats. Pour le réassort, des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

La Responsable d'exploitation logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stockage et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos Commissaires aux Comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Président du Directoire avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

5) *Risque industriel et informatique* : Sous la responsabilité de la Responsable d'exploitation logistique, la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. La société a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc. qui sont gérées par le Secrétaire Général.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site. Le matériel informatique est assuré notamment contre le bris ceci sous la responsabilité du D.S.I.

Depuis 2020 la société a décidé de migrer ses outils bureautiques sur le cloud (Office 365, ...) pour réduire les risques liés à une cyberattaque. D'autre part, sur les conseils du DSI, un contrat SOC (Security Operational Certification) a été mis en place pour renforcer la sécurité des systèmes d'information.

Les systèmes de protection des données ont également été revus avec, entre autres, une double sauvegarde externe cryptée.

Nous avons modifié notre infrastructure vers un modèle hyperconvergé et déplacé le PRA vers un hébergeur externe Equinix, parallèlement à la virtualisation des serveurs Tolas afin de s'affranchir de toutes pannes matérielles sur ces équipements.

La mise en place du Site de Moussy en Aout 2022 a conduit à la mise en place d'un mécanisme de témoin sur Equinix et Pantin pour s'assurer d'une haute disponibilité de notre système d'information.

Nous avons lancé dès 2021 le projet « IPPON », consistant en la migration de notre ERP vers SAGE X3, nous apportant la modernité, la souplesse et flexibilité nécessaire pour accompagner notre croissance. Cette préparation a impliqué tous les services de la société, qui ont travaillé durant l'année 2022 en plusieurs ateliers pour permettre au service informatique d'élaborer un cahier des charges complet de leurs différents scénarios opérationnels. En mars 2023, nous avons procédé à un run à blanc de SAGE X3, et fin juin 2023, nous avons mis SAGE X3 en production avec succès.

6) *Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise* : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'elle peut faire rapidement face en interne au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste ; ce dispositif est régulièrement revu par le Directoire et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens réguliers que les Responsables effectuent avec leurs collaborateurs, ainsi que leurs entretiens annuels et/ou professionnels. Tous les collaborateurs clés de l'entreprise sont soumis à une clause de non-concurrence assortie d'indemnités de non-concurrence.

7) *Engagement hors bilan et de retraite* : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

8) *Risque lié à la gestion des actifs* : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière qui fournit au Président et au Directoire différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Président du Directoire signe les règlements dans la limite définie par le Conseil de Surveillance et cosigne avec la DAF tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Depuis la mise en place du Directoire, les membres du Directoire, en dehors du Président, ont également une délégation de signature avec la cosignature de la Directrice Financière dans une limite de 300 000 €.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, perte d'exploitation, fraude et cyber attaque, etc. sont placées sous la responsabilité du Secrétaire Général qui fournit au Président du Directoire les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Secrétaire Général, qui a la charge des dépôts de marque et de leur suivi.

Innelec Multimédia ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le contrôle de gestion.

9) *Risque lié au transport* : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques. La société a également négocié auprès de ses transporteurs, des conditions particulières de prise en charge des sinistres responsables plus avantageuses que la Convention de Vienne, et qui permettent d'en limiter les effets sur son ratio prime/sinistres. Concernant les risques liés aux augmentations des coûts de transport, la société a signé des contrats avec ses transporteurs avec, dans la mesure du possible, des seuils (cap) sur les taxes gasoil pour limiter les risques d'une inflation non maîtrisée de ses coûts.

10) *Risque lié aux variations de change Euro/Dollar* : La société dispose d'un contrat d'achat et de financement en dollars avec une parité garantie sur 6 mois, permettant ainsi, en cas de forte disparité de limiter les risques sur les taux de change.

11) *Risques liés aux conflits internationaux* : hormis les risques relatifs à l'impact du prix du gasoil sur les transports et la variation de la parité Euro dollar évoqués dans les paragraphes 9 et 10 il n'existe pas d'autres risques directs identifiés, si ce n'est agir sur le moral des ménages engendrant un possible ralentissement de la consommation, et l'inflation pouvant réduire les capacités d'achat des ménages qui seraient amenés à faire des arbitrages en fin d'année 2024 lors des achats de Noël, ayant ainsi un impact sur les ventes de consoles, de jeux et d'accessoires

## **17) Procédures de Contrôle interne**

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

### **• Le contrôle interne selon l'IFACI :**

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés

### **• Limites du système de contrôle interne**

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **• Modalités de préparation du présent rapport**

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive - et non pas évaluative - le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

### **• Rôle du Directoire et du Conseil de Surveillance :**

Le Conseil de Surveillance, en liaison avec les principaux actionnaires, définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré ; il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directoire qui fixe les objectifs personnels des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui le dirige, en coordonne ses travaux et assure la liaison avec le Conseil de Surveillance. Il nomme également les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance représente les actionnaires. Dans ce cadre, il définit la stratégie de la société et veille à sa mise en œuvre par le Directoire. Il a, par ailleurs, un rôle de contrôle.

Il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et de suivi des risques. Par ailleurs le Conseil de Surveillance fixe par écrit la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire et les règles de rémunération variable.

Dans son rôle de contrôle, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les avis des Commissaires aux Comptes et éventuellement de différents travaux d'audit extérieur.

Enfin, un Comité d'Audit a été constitué au sein du Conseil de Surveillance qui assume les missions de contrôle qui lui sont assignées par la Loi.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

#### 1) Organisation de la fonction comptable et financière

La Directrice Administratif et Financier reporte directement au Président du Directoire. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite ci-après.

Depuis de nombreuses années, la société a créé un poste de Responsable de la comptabilité clients. Ce poste vise particulièrement le contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

#### 2) Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Pour Innelec Multimédia : L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de notre ERP (SAGE X3), il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie (SAGE PAIE), un pour la gestion des immobilisations, un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt (GEODE), et un pour les vendeurs itinérants (COMMANDO).

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le Président du Directoire a repris la responsabilité de la filiale JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Conseil de Surveillance avec ses propres outils.

#### 3) Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements. Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos Commissaires aux Comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence de la Directrice Administratif et Financier, de la Responsable comptable, du Cabinet comptable extérieur, des Commissaires aux Comptes et du Président du Directoire.

#### 4) Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le Responsable Comptable et Financier.

Les litiges clients sont suivis par le Directeur commercial, les responsables de comptes, le cas échéant la Responsable d'exploitation logistique, et sous la supervision du Président du Directoire. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les Directeurs des Business Units sous la supervision du Directeur Général Adjoint – Achats qui en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des Responsables ou du Directeur Général Adjoint au développement commercial. Trimestriellement, un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges, notamment prud'hommaux, sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Président du Directoire et le Secrétaire Général, en fonction du degré de risque évalué.

#### 5) Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos Commissaires aux Comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le Directoire. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la Direction, avec l'assistance de l'Expert-Comptable, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Les résultats sont ensuite présentés au Conseil de Surveillance.

Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels. Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'événements importants.

- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2025. Plan d'actions pour l'exercice 2025/2026

#### Procédures

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Des dizaines de procédures ont été écrites et/ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) : les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, le suivi des statistiques de vente et du suivi quotidien du chiffre d'affaires, les états des stocks clients, et divers applicatifs.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

#### 1) Prévoir :

Établissement des budgets d'après les objectifs définis par le Comité Exécutif et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Le budget finalisé est ensuite validé par le Directoire et présenté au Conseil de Surveillance.

Durant l'exercice 2020-2021 :

- Contrôle et validation juridique de tous les contrats par le Secrétaire Général.

#### 2) Mesurer :

Mise en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : achat, vente, ristournes, etc.
- Sur les dépenses en suivant les plus gros postes : masse salariale, transport, assurance, etc.
- Sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance...
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients, etc.
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix, etc.

- Et/ou les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie, etc.)

Durant l'exercice 2021-2022 :

Optimisation des outils de suivi de gestion par la Responsable Administrative et Financière

Durant l'exercice 2022-2023 :

Optimisation de la trésorerie et de son suivi. Mise en place de l'affacturage sur deux clients (Cultura et Boulanger).

Réduction des lignes de spots pour diminuer les couts financiers à la suite de la forte augmentation de l'Euribor en 2022/20223

#### 3) Accompagner :

Aider les responsables de service et le Directoire en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (taches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

#### 4) Auditer :

Le contrôle et audit a pour mission de :

- Analyser les processus à tous les niveaux
- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression
- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.
- Contrôler le respect des procédures.

Durant les exercices précédents nous avons mené différents travaux d'audit portant sur :

- la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.
- la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA.
- Les achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge
- Le process de facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, et la mise en place d'un nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)
- La facturation Chronopost (prestataire transport important d'INNELEC)
- Le contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires de Jeuxvideoandco
- Les contrats fournisseurs
- Le risque de la fraude et de la cybercriminalité
- Le contrôle de la conformité des factures : Loi HAMON, RCP...
- Le contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)
- Le contrôle des déclarations de chiffre d'affaires auprès de notre assurance-crédit

- Le contrôle et du suivi des stocks sensibles (A risque de dépréciation),
- Les sorties de stock des échantillons « SEG » sont sous contrôle de la comptabilité (vérification visa des personnes autorisées)
- Les procédures de contrôles sur les opérations commerciales (achats et ventes) en s'appuyant sur la généralisation du suivi informatique des « opérations commerciales », par la Direction Générale.
- Le contrôle des opérations commerciales et du suivi des RFA clients par le Responsable de l'audit et du contrôle interne.
- Les processus de qualité sur le département Konix et mesure de la performance des fournisseurs externes.
- Mise en place d'un contrôle de gestion dédié sur l'activité Konix

Durant l'exercice 2021-2022 :

- Réalisation de la Charte RSE, visant à identifier, auditer et améliorer tous les points d'action qui vont dans le sens de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Durant l'exercice 2022-2023 :

- Mise en place de KPI mensuels sur les différents paramètres de gestion, et la revue de ces KPI lors de la réunion mensuelle des membres du Comité Exécutif en présence du contrôleur de gestion, suivis de décisions et plans d'actions pour garantir l'atteinte du budget.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

## **18) Systèmes d'information**

### *1) Plan de continuité informatique*

Le projet de remplacement du WMS ayant été dépriorisé en 2021 pour ne pas influencer sur le bon déroulement de la mise en place du nouvel entrepôt, nous avons repris le projet de remplacement de l'ERP (hors logistique), SAGE X3. Les ateliers de conception se sont déroulés sur le 2ème semestre 2021 et le premier trimestre 2022. La mise en production a été effectuée début juillet 2023.

- En 2021 : virtualisation de TOLAS (ERP) pour faciliter son maintien opérationnel nécessaire pendant les 10 prochaines années
- De la même façon, la société a décidé d'investir dans la mise en place d'un PIM/DAM (Product Information Management / Data Asset Management). Cette solution, installée en 2022, permet de centraliser toutes les informations produits (textuelles et media) dans un même outil, de diffuser ces informations au sein de nos outils mais aussi auprès de nos clients. Elle permet également de récupérer chez nos fournisseurs, éditeurs et distributeurs les informations produit. Les gains attendus par la mise en place de cette solution sont qualitatifs puisque les informations sont récupérées à la source et les fiches produits envoyées sont standardisées et quantitatives puisque les équipes Achat responsables de la

mise à jour des produits auront principalement des actions de validation des informations remontées. Ce projet a été mis en production début juillet 2022.

- En 2024, mise en production de GEODE début juillet,

### *2) Plan de protection de l'information*

Depuis 2019, l'utilisation d'un workflow d'entreprise, appelé GLPI, nous permet d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au Système d'Information.

En 2020, suite à une cyber-attaque, la société a décidé de renforcer sa sécurité en migrant ses outils bureautiques sur le cloud (Office365, ...), en changeant les éléments de son infrastructure (remplacement des anti-virus et firewall) et en mettant en place un contrat de SOC (Security Operation Center) avec une société spécialisée en cybersécurité. Cette société surveille les éléments sensibles de l'infrastructure, informe les équipes informatiques des risques potentiels (propres à l'entreprise ou menaces conjoncturelles) et aide les équipes internes à remédier à ces risques.

D'autre part, face aux risques pesant sur l'infrastructure interne, la société a décidé d'étoffer son équipe informatique en embauchant un responsable infrastructure.

En 2021 de nombreux chantiers de modernisation et de sécurisation de l'infrastructure ont été lancés et menés à bien :

- Comme prévu, la mise en place d'une salle serveur au sein d'un des entrepôts déportés d'INNELEC afin d'y mettre en place le PRA. Le test de PRA a été mené avec succès en juillet 2021.
- La séparation des réseaux d'administration de l'infrastructure de celui des employés
- La mise en place de réseaux wifi entièrement sécurisés

De plus, la société a décidé d'accentuer la modernisation et la sécurisation de son infrastructure en passant sur une technologie d'hyperconvergence pour remplacer l'ancienne infrastructure. Cette technologie permet de dupliquer en temps réel les données des serveurs afin de fiabiliser le PRA. Ce projet, commencé début 2022, s'est terminé en août 2022.

Cette technologie d'hyperconvergence permet également de procéder à la virtualisation des équipements supportant Tolas. En effet, les machines changées en 2016 avaient montré des signes de faiblesse et leur obsolescence rendant extrêmement compliqué et coûteux un réapprovisionnement éventuel. Ce projet décidé début 2022 s'est terminé en août 2022.

La technologie d'hyperconvergence a permis également de procéder au déplacement dans un Datacenter externe d'une partie des équipements. Le choix s'est porté sur la société Equinix, dans leur Datacenter de Pantin. Cette solution, mise en service en août 2022, a marqué la fin du déploiement de la nouvelle infrastructure.

Fin 2024, des tests réalisés nous ont amenés à renforcer notre PRA en doublant notre connexion entre Pantin et le site d'Equinix, nous permettant de renforcer la résilience de notre connexion entre le siège et notre PRA.

### 3) *Exploitation Internet*

Notre site intranet Virtual Business permet, grâce à son architecture en responsive design, d'être consulté de n'importe quel terminal : PC, tablette, mais aussi smartphone. Ce site marchand permet non seulement à nos clients de commander l'intégralité du catalogue d'INNELEC, mais aussi de profiter de fonctionnalités leur permettant la plus grande autonomie possible avec, notamment, la possibilité de consulter leurs factures, leurs avoirs, les bons de livraison, le tracking des colis, les preuves de livraison Chronopost, etc.

Au cours de l'année 2024, nous avons implémenté et/ou mis à jour plusieurs fonctionnalités importantes sur « Virtual Business » :

- Amélioration du moteur de recherche
- Optimisation des temps de réponse
- Sécurisation du module de connexion au site
- Indication des reliquats des clients sur chacun des produits du catalogue
- Alerte disponibilité des produits en cours de réapprovisionnement
- Envoi automatique des référencements de la semaine - Fil d'actualité - ainsi que sur le site Corporate

Enfin, nous avons procédé à une transformation du site Virtual Business en ouvrant son accès à tout utilisateur – sans affichage des tarifs personnalisés – pour améliorer son référencement et permettre de récupérer des prospects, et une amélioration sensible de l'interface pour offrir une meilleure expérience utilisateur.

## 19) **Risques financiers liés au changement climatique :**

Notre société qui est essentiellement impliquée dans la distribution de produits, est peu impactée par les effets du changement climatique.

Cependant nous contribuons dans le cadre de notre charte RSE à nous assurer de limiter ce risque :

- Choix de fournisseurs éco-responsables.
- Choix de transporteurs certifiés.
- Mise en place d'une politique voiture hybrides ou électriques.
- Traitement des déchets industriels (Cartons, plastiques, palettes, ...) sur le site de Moussy.

## 20) **Risques sanitaires :**

Il est possible qu'à l'avenir, nous ayons à affronter une nouvelle pandémie qui risquerait de désorganiser la société et ne lui permettrait pas de réaliser ses objectifs de développement ou pire, entraînerait une baisse de notre activité, la lutte contre la pandémie passant avant toute autre préoccupation et notamment toutes activités de loisirs qui est notre domaine privilégié d'intervention. L'expérience acquise lors de la crise sanitaire du COVID19 en 2020 et 2021 nous permettrait la mise en place rapide de toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise. Nous avons notamment mis en place tous les outils pour que nos salariés puissent travailler à distance sans dégradation majeure du service, à l'exception de la logistique dont la présence sur le site est indispensable.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise qui vient à la suite de ce présent rapport.

Le Directoire

ANNEXE 1

*Tableau des résultats des cinq derniers exercices*

INNELEC MULTIMEDIA	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024	31/03/2025
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 385 989	4 510 798	4 605 457	4 675 140	4 698 447
Nombre d'actions ordinaires	2 866 659	2 948 233	3 010 102	3 055 647	3 070 880
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	126 106 756	134 434 397	163 778 705	187 392 542	119 259 335
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	7 711 434	1 445 107	2 305 943	2 670 646	-3 017 645
Impôts sur les bénéfices	294 278	73 818	119 675	172 452	64 783
Participation des salariés	0				
Résultat après impôts, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	6 991 586	1 177 216	1 714 822	950 464	-4 795 807
Résultat distribué	2 313 327,00	1 150 127,20	1 459 891,50	0,00	
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot aux amort, dépréciations et provisions	2,59	0,47	0,73	0,82	-1,00
Résultat après impôt, participation, dot aux amort, dépréciations et provisions	2,44	0,40	0,57	0,31	-1,56
Dividende attribué	0,80	0,40	0,50	0	
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	95	115	110	118	98
Montant de la masse salariale	4 685 001	5 470 979	5 569 345	5 940 309	5 396 027
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres)	2 265 888	2 513 430	2 581 782	2 723 206	2 344 848

Le 30 juin 2025

**Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise**

Innelec Multimédia est une Société Anonyme au capital de 4 698 447 € cotée sur Euronext Growth sur le marché de Paris. Code FR0000064297-ALINN dirigée par un Directoire et un Conseil de Surveillance. La société Innelec Multimédia adhère au code AFEP-MEDEF.

**I. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux durant l'exercice 2024-2025**

**Membres du Conseil de Surveillance :**

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle au titre de leur mandat	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société depuis 5 ans
Denis THEBAUD	Président du Conseil de Surveillance élu le 30 septembre 2020	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2028	I	Président de la SAS Nabuboto	- Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, JEUX VIDEO & CO - Gérant de M.D.A. et Président de Konix Interactive Limited. - Président Directeur Général de la SA XANDRIE-QOBUZ - Administrateur d'AC6 et d'IDM - Président de la SAS NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SAS PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE SAS
Jean Pierre BOURDON	Vice-Président du Conseil de Surveillance élu le 30 septembre 2020	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2028	NEANT	Gérant de la SC Eclegui et Président de la SAS Kercolin Conseils. Directeur Général Délégué de la SAS Nabuboto	
Christian TELLIER	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2028	NEANT	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ ; Directeur Général Délégué de la SAS Nabuboto	
Jean-Charles THEBAUD	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2028	NEANT	Président de la société READR	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ

Laura BARNAC	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	Cooptation 03 /12/2020	31/03 /2028	NEANT	CEO Arpege	Membre du Comité de Surveillance de GS ; ancien membre du Comité de Surveillance de Darome
Albert BENATAR	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2028	NEANT	Président du Conseil d'Administration de Drive SAS	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ
Gérard YOUNA	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2028	NEANT	NEANT	NEANT
Martine DEPAS	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2028	NEANT	Présidente de la SAS Inkerman Finances	NEANT
Marie-Caroline THEBAUD	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2028	NEANT	Consultante E-commerce pour la société Converteo	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés lors de la dernière Assemblée Générale du 18 septembre 2024, et leur mandat, d'une durée de quatre années, se terminera avec l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2028.

Nous avons malheureusement été informés du décès de monsieur Albert Benatar, survenu le 30 juin 2025.

### Directoire :

<u>Mandataire social</u>	<u>Fonction</u>	<u>Adresse professionnelle</u>	<u>Date de 1ère nomination</u>	<u>Autres mandats exercés au sein de la société</u>	<u>Fonctions principales exercées en dehors de la société</u>	<u>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés depuis 5 ans</u>
Nicolas BERTHOU	Président	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant
Sébastien RAMS	Directeur Général Adjoint Membre du Directoire	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant
Juan VIDUEIRA	Directeur Général Adjoint Membre du Directoire	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant
Nathalie KACZMAR	Directrice Administratif & Financier	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	1 <sup>er</sup> avril 2024	Néant	Néant	Néant

A noter que madame Sandrine BUSOC a été nommée membre du Directoire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, et a quitté les effectifs de la société le 31 juillet 2024.

## II. Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Le Conseil de Surveillance se compose de 9 personnes : 6 administrateurs et 3 administratrices en application des règles légales en la matière.

Madame Laura Barnac, Madame Martine Depas, et Monsieur Gérard Youna sont des administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Madame Marie-Caroline THEBAUD sont respectivement le fils et la fille de Monsieur Denis THEBAUD.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux.

Leur adresse professionnelle, au titre de leur mandat, est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93500 Pantin.

Les fonctions de Président du Conseil de Surveillance sont assurées par Monsieur Denis THEBAUD. Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2020 a nommé Monsieur Thébaud pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2024. Il avait été nommé membre du Conseil de Surveillance le 29 septembre 2020.

Les fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance sont assurées par Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2020 a nommé Monsieur Bourdon pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2024. Il avait été nommé membre du Conseil de Surveillance le 29 septembre 2020.

Le Conseil de Surveillance en liaison avec les principaux actionnaires, définit les orientations stratégiques, et veille à sa mise en œuvre par le Directoire. Il inspire et valide le budget chiffré, participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directoire qui fixe les objectifs personnels des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui le dirige, en coordonne ses travaux et assure la liaison avec le Conseil de Surveillance. Il nomme également les membres du Directoire. Par ailleurs le Conseil de Surveillance arrête la rémunération du Président du Directoire et des Membres du Directoire et leurs règles de rémunération variable.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs un rôle de contrôle. Il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et de suivi des risques.

Dans son rôle de contrôle, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les avis des Commissaires aux Comptes et éventuellement de différents travaux d'audit extérieur.

Un comité d'Audit a été constitué au sein du Conseil de Surveillance qui assume les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi. Ce Comité d'Audit est présidé par Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Ses membres sont Madame Martine Depas, Monsieur Christian Tellier et Monsieur Denis Thébaud. Le comité d'Audit s'est réuni le 11 juin 2025, à l'occasion de l'arrêté des comptes au 31 mars 2025.

Un Comité des Rémunérations a été créé au cours de l'exercice 2021-2022, dont les membres sont Madame Laura Barnac et Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Ce comité n'a pas eu sujet à se réunir sur le dernier exercice.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants, sans l'autorisation préalable ou l'avis conforme du Conseil de surveillance :

- Acheter ou céder des éléments d'actif de toute nature, incorporels ou corporels, mobiliers ou immobiliers, d'une valeur supérieure à 500.000 euros; le Directoire ne peut engager des négociations en vue de céder la société ou ne peut donner mandat de vente à un intermédiaire financier.
- Investir ou engager des frais en vue de rénover les bureaux ou d'autres locaux de la Société si le montant des travaux excède 100.000 euros;
- Procéder, en France ou à l'étranger, à la création d'entreprises, à l'achat ou à la cession d'actions ou de parts d'entreprises existantes, destinées à constituer une succursale, une filiale, une agence ou simplement un bureau de représentation de la Société;
- Consentir toute sûreté réelle, caution, garantie ou tout aval de quelque nature que ce soit au nom de la Société et tout engagement sur les actifs de la Société;
- Prendre ou mettre en location-gérance un fonds de commerce ou le fonds de la Société ;
- Conclure tout contrat de licence ayant pour conséquence d'engager la société sur un montant de dépenses supérieur à 5.000.000 euros;
- Conclure tout contrat hors contrat de licence ayant pour conséquence d'engager la Société sur une durée supérieure à vingt-quatre (24) mois;
- Souscrire tout emprunt, avec ou sans intérêt, sous quelque forme que ce soit, pour un montant supérieur à 500.000 euros;
- Consentir des crédits ou avances pour un montant supérieur à 500.000 euros;
- Proroger avec l'accord du prêteur la date de remboursement d'un emprunt, quel qu'il soit ;
- Faire adhérer la Société à tout groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société;
- Engager ou licencier tout salarié ayant le statut de cadre dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 100.000 euros;
- Modifier le siège social en tout lieu;
- Résilier tout contrat d'intérêt et significatif pour la société
- Réaliser toute opération portant sur le capital de la société ou les valeurs mobilières émises par celle-ci nonobstant toute délégation consentie par l'Assemblée Générale;
- Consentir toute délégation de pouvoirs;
- Conclure en cas de litige tout accord ou transaction d'un montant supérieur à 100.000 euros.

Le Directoire n'a pas la qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, les présents statuts réservant ce pouvoir à l'Assemblée Générale.

Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de remettre en cause la nécessité de se réunir régulièrement ni de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société ni d'être invoquée par un membre pour s'exonérer de son obligation de suivi de l'activité générale de la société.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les membres du Directoire se réunissent pour délibérer sur les questions les plus importantes concernant la gestion de la société et plus généralement chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président.

Le Directoire présente au Conseil de surveillance, pour contrôle, les comptes trimestriels et semestriels. Il présente régulièrement et au moins une fois par trimestre un rapport sur la gestion de la société.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents et sont reportés sur les procès-verbaux des réunions dont le registre est tenu à la disposition permanente des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 30 septembre 2020 a nommé Monsieur Nicolas BERTHOU, Président du Directoire et Messieurs Sébastien Rams et Juan Vidueira Membres du Directoire. Mme Nathalie Kaczmar a été nommée membre du Directoire au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le Directoire se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance.

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2025 a décidé d'allouer au Conseil de Surveillance une somme de 60 000 € en rémunération de son activité. Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 19 septembre 2024 a décidé de répartir comme ci-dessous le montant alloué par les actionnaires soit 6 000 € versés à certains Administrateurs et au Président du Conseil Surveillance comme ci-dessous. Ces rémunérations d'activité ont été versées au cours de l'exercice 2024-2025.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2023-2024	Montant versé au cours de l'exercice 2022-2023
Denis THEBAUD :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Marie Christine FAURE:		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Christian TELLIER :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Jean-Charles THEBAUD		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Laura BARNAC		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Albert BENATAR		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Jean Pierre BOURDON :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Gérard YOUNA		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Martine DEPAS :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Marie-Caroline THEBAUD		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00

Depuis le 1er Juillet 2022, une convention de prestation de service a été signée avec Nabuboto. Cette convention a été ratifiée par le Conseil de surveillance en date du 7 juillet 2022. A ce titre 16 326,76 € ont été provisionnés chez INNELEC MULTIMEDIA au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025. Selon les termes de cette convention, la société Nabuboto exerce un rôle de société animatrice.

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'allouer au Conseil de Surveillance une rémunération globale d'activité de 60 000 €.

D'autre part, dans sa séance du 22 décembre 2020, le Conseil a décidé de se doter de deux budgets particuliers : A hauteur de 5 000 € annuel pour financer, sur justificatifs, les frais de déplacement des membres du Conseil de Surveillance pour se rendre aux réunions et à hauteur de 30 000 € pour financer les travaux du Conseil de Surveillance, et rémunérer, le cas échéant, des Conseils pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission statutaire.

Nous vous demandons de reconduire ces budgets à l'identique.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des membres du Conseil de Surveillance.

### III. Délégations en cours :

Le tableau ci-joint fait apparaître les délégations en cours au 31 mars 2025 et les utilisations qui ont été faites de ces autorisations ;

Type d'opération	Plafond autorisé	Prix maximum d'achat ou d'émission	Echéance de l'autorisation
Intervention sur le marché du titre	Maximum 10 % du capital social	15 Euros	17 mars 2026
Emission d'actions et obligations avec et sans renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	-augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : 5 million d'Euros. Au 31 mars 2018, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 1,75 M€ --augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription : 3 million d'Euros. -émissions d'obligations : 15 millions d'Euros	Pouvoir au Conseil de Surveillance	20 novembre 2024
Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	100 000 options	Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution	17 septembre 2026
Emission d'actions gratuites pouvant être attribuées au Personnel présent dans la société au moment de l'attribution définitive soit 2 ans après l'attribution.	200 000 actions	Actions gratuites dont l'attribution est définitive au bout de deux années ouvrant ensuite une période de conservation de deux années supplémentaires.	17 novembre 2027

Deux autorisations arrivent à échéance avant notre Assemblée Générale qui approuvera les comptes clos au 31 mars 2026 et font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation à l'Assemblée Générale statuant Extraordinairement du 18 septembre 2025 à savoir :

- 1) Autorisation d'intervenir sur le marché du titre pour une durée de 18 Mois soit jusqu'au 17 mars 2027

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024 et elle arrive à l'échéance le 17 mars 2026.

Nous vous invitons à vous reporter aux informations contenues dans le rapport du Directoire.

- 2) Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription.

Le nombre d'options de souscription est fixé à 100 000. Le cours d'attribution sera égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution. Cette autorisation sera valable 2 ans soit jusqu'au 17 septembre 2027.

### IV. Conventions réglementées :

Toutes les conventions présentées ci-après ont été approuvées au cours d'exercices antérieurs :

#### 1. **Convention avec la SCI Innobat :**

Administrateur concerné : Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et gérant de la SCI Innobat.

La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025, la somme de :

- 224 385,75 € hors taxes au titre des loyers,
- 93 659,51 € hors taxes au titre des charges locatives,
- 58 947,53 € hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

#### 2. **Contrat de Bail de sous-location d'une partie des locaux à la société Xandrie**

Membres du Conseil de Surveillance concernés :

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA Xandrie,  
Monsieur Christian Tellier, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous membres du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et Administrateur de la SA Xandrie.

Nature et Motifs : Un bail de sous-location de locaux sis au 45 rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre Innelec Multimédia et Xandrie le 3 juin 2017, et approuvé par le Conseil d'Administration le 12 juin 2017, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et approuvé par celle-ci. Innelec Multimédia disposait de bureaux disponibles à la suite de sa réorganisation. La société XANDRIE recherchait des bureaux supplémentaires de manière à pouvoir regrouper toutes ses activités dans un même lieu. Les deux sociétés se sont rapprochées et ont convenu ce bail le 3 juin 2017. Ce qui permettait à Innelec Multimédia de sous-louer des surfaces inoccupées et de recevoir des revenus de cette sous-location.

Dans le cadre de son développement, la société Xandrie souhaitait occuper des surfaces complémentaires dont disposait Innelec Multimédia, un avenant à ce contrat de sous-location a, donc, été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 et approuvé par celle-ci.

A compter du 1er avril 2019, La société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ses nouveaux besoins de surface, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019.

Modalités : A effet du 1er avril 2019, la surface sous-louée est passé de 1 096.50 m<sup>2</sup> à 918 m<sup>2</sup> (modification de l'article 1er), le loyer passe de 98 000 € à 86 000 € (modification de l'article 3), le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000 € (modification de l'article 13), la quote-part des charges de toutes natures prises en charge par Xandrie SA passe de 18.95 % à 15.87 % (modification de l'article 142).

A effet du 1er avril 2022, le loyer passe de 86 000 € à 128 500 € (modification de l'article 3) afin de prendre en compte une augmentation des charges de copropriété liée aux travaux importants prévus dès 2022 et pour plusieurs années, une révision des taxes bureaux-foncières et des coûts d'aménagement et d'entretien des locaux pour lesquels INNELEC a consacré un effort budgétaire particulier, le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est portée à 26 800 € (modification de l'article 13), le coût d'aménagement des locaux sera pris en charge partiellement par XANDRIE pour un montant total de 100 000 € répartis de 2021 à 2025 soit un montant annuel de 20 000 € (modification de l'article 14).

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE s'est élevé à 182 300 €.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration du 12 juin 2019 et s'est poursuivie depuis.

### **3. Convention de prestation de service signée avec Nabuboto :**

Personne concernée : monsieur Denis Thébaud, agissant en qualité de Président de la société Nabuboto et Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia

Une convention d'animation et de prestations de services a été signée ayant pour objet :

- L'animation du groupe
- L'exécution de prestations de services à la diligence de Nabuboto au profit d'Innelec Multimédia

Les prestations assurées par Nabuboto seront facturées en fonction du « coût global complet » augmenté d'une marge de 10%. Le coût global comprend toutes les charges d'exploitation de la société concernée (ligne GF du compte de résultat) à l'exception de l'ensemble des charges propres à Nabuboto. A ce titre, 16 326,76 € ont été provisionnés chez Innelec Multimédia au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025

Cette convention a été ratifiée par le Conseil de surveillance en date du 7 juillet 2022 et s'est poursuivie depuis.

### **4. Assurance Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises :**

Personne concernée : Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire

Une Assurance Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) a été souscrite par Innelec Multimédia SA au profit de Monsieur Nicolas Berthou. En cas de départ, M. Nicolas Berthou recevrait un versement de 65 % d'un an de salaire de la part de l'assurance. La prime annuelle est de 8634,82 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2017 et s'est poursuivie depuis.

### **I. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé :**

Mesdames et Messieurs,

Nous vous rapellons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Comité d'Audit a examiné les comptes présentés par le Directoire lors de sa séance du 11 juin 2025 et a échangé avec les Commissaires aux Comptes.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2025 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 58,3 M€ (76,82 M€ au 31-03-2024)
- Chiffre d'affaires : 119,3 M€ (187,4 M€ au 31-03-2024)
- Résultat de l'exercice : - 4,8 M€ (0,950 M€ au 31 mars 2024)

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025 font apparaître les principaux poste suivants :

- Total du bilan : 65,5 M€ (87,4 M€ au 31 mars 2024)
- Chiffre d'affaires : 119,4 M€ (186,9 M€ au 31 mars 2024)
- Résultat de l'exercice : - 4,3 M€ (0,957 M€ au 31 mars 2024)

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire, et selon avis du Comité d'Audit, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Les résultats obtenus traduisent la pertinence de la stratégie définie par le Conseil de Surveillance en liaison avec ses actionnaires et principalement avec la société Nabuboto, Holding Animatrice, la qualité de l'exécution de celle-ci par le Directoire et la qualité du travail accompli par toutes les équipes sous la Direction de Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire et des autres membres du Directoire, madame Nathalie Kaczmar et messieurs Sébastien Rams et Juan Vidueira.

Nous laisserons à votre appréciation le vote des différentes résolutions qui vous seront soumises. Elles nous apparaissent comme allant dans le sens de l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

Fait à Pantin, le 30 juin 2025

Le Conseil de Surveillance

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

### PROJET DE RESOLUTIONS

#### 1ere résolution : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Directoire, le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance et les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte de -4,8 M€

#### 2e résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte nette de -4,3 M€

#### 3e résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter la perte sociale de l'exercice soit – 4 795 K€ au compte Report à Nouveau, qui s'élevait à 10 366 618,03 € au 31 mars 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende net	
2021-2022	0,40 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2022-2023	0,50 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2023-2024	Néant	Abattement 40 % art.158-3 du CGI

#### **4e résolution : Approbation des dépenses non déductibles fiscalement**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 78 042 €

#### **5e résolution : Quitus aux membres du Conseil de surveillance et aux CAC**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, approuvant les opérations traduites par les comptes qui lui ont été présentés, et résumées dans les rapports qui lui ont été lus, donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

#### **6e résolution : Conventions visées à l'art. 225-38 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport

#### **7e résolution : Fixation de la rémunération de l'activité des membres du CS**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'allouer au Conseil de Surveillance au titre de la rémunération de son activité, la somme de 60 000 € pour l'exercice 2024-2025, à charge pour le Conseil de répartir cette somme entre ses membres. Elle approuve le budget de fonctionnement de 30 000 €, ainsi que le budget Transport de 5 000 €, au titre de l'exercice 2024-2025

#### **8e résolution : Autorisation donnée du Directoire d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre**

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, réitérant la décision précédemment adoptée et notamment par une délibération de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024 pour une durée de 18 mois, autorise le Directoire et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de Commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de la Société en leur article 10, sur ses propres actions en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer à la condition suivante : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 15 € par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 99 601 actions au 31 mars 2025, un programme d'un montant maximum de 3 160 365 €. Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

La durée de la présente autorisation est fixée à dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 17 mars 2027.

#### **9e résolution : Intervention sur le marché du titre**

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance, pour procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale soit jusqu'au 17 mars 2027.

#### **10e résolution : Ratification de l'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires :

Ratifie :

- L'augmentation de capital de 23 306,49 € constatée par le Conseil de surveillance du 19 septembre 2024, à la suite de l'attribution définitive de 15 233 actions gratuites à des membres du personnel, portant le capital de 4 675 140 € à 4 698 447 € divisé en 3 070 880 actions de 1,53 € de valeur nominale.

Décide en conséquence :

- De modifier l'article 6 des statuts auquel sera ajouté le paragraphe suivant :  
« L'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2025 ratifie l'augmentation de capital constatée par le Conseil de Surveillance du 19 septembre 2024 portant le capital de 4 675 140 € à 4 698 447 € ».

- De modifier l'article 8 des statuts, lequel sera désormais ainsi rédigé : « Le capital social est fixé à la somme de 4 698 447 € divisé en 3 070 880 actions de même nature et de 1,53 € de valeur nominale »

#### **11e résolution : Renouvellement de la délégation d'émission de souscription d'actions en faveur du personnel**

L'Assemblée Générale, , statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur rapport du Directoire et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Directoire représenté par son Président, à consentir au profit des salariés et des mandataires sociaux ayant le statut de salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10 % au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, 100 000 options de souscription ou d'achat d'actions de la société Innelec Multimédia.

Conformément à la Loi, le prix de souscription ou d'achat des actions sera égal à la moyenne du cours de l'action de la société au cours des vingt dernières séances de bourses précédant la présente Assemblée.

Au cas où le salarié bénéficiaire des options viendrait à quitter la société, les options seraient immédiatement annulées.

Les options remis aux salariés pourront être exercés dès leur attribution et cela pendant un délai de deux ans à compter de leur attribution. L'Assemblée Générale délègue au Directoire le soin de déterminer les modalités de l'émission de ces options de souscription ou d'achat d'actions et limite la validité de son autorisation à deux ans à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 17 septembre 2027. Lors de l'exercice des options, il pourra être remis au bénéficiaire, au choix de la société, soit des actions qu'elle détiendrait en portefeuille soit des actions créées à cette occasion. En conséquence de quoi, les actionnaires déclarent renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription concernant les actions émises dans le cadre de la présente opération.

#### **12e résolution : Ratification de la nomination d'un membre du conseil de surveillance**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination de monsieur Georges FORNAY en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

#### **13e résolution : Pouvoir**



## CONTACT

Nicolas BERTHOU

Président du Directoire

01 48 10 55 55



 innelec

[www.innelecmultimedia.com](http://www.innelecmultimedia.com)

Société anonyme au capital de 4 698 447 euros  
Siège social : Centre d'activités de l'Ourcq  
45 rue Delizy 93692 - Pantin Cedex  
327 948 626 R.C.S Bobigny

Siret 327 948 626 00020 - NAF 4651 Z  
N° TVA intracommunautaire : FR 13327948626